

Page 12

RETOUR DU MARCHÉ ESTIVAL

Page 16

ÉTANG DE TRÉLAT, IMAGINONS
ENSEMBLE SON AVENIR

Page 22

FEU RÉCOMPENSE À TRÉLAT

Page 31

CINÉMA DE PLEIN AIR

LA GAZETTE

DE TADEN-TRELAT



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE 04

Nouveaux élus et commissions municipales	04
État civil	06
Tribune libre de l'opposition	07
Infos locales : ce qu'il s'est passé à Taden	08
Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde	13
C.C.A.S	14
Agenda des manifestations	15
Des casiers multi-commerçants à Trélat ?	16
Étang de Trélat : Imaginons ensemble son avenir	16

TRAVAUX / URBANISME 18

Registre des déclarations préalables	18
Registre des permis de construire acceptés	20
Modification des sens de circulation	21
Avant le grandiose, prenons soins de l'essentiel	22
Feu récompense à Trélat	22
Le Clos de la Robardais : une réflexion pour demain	23
Réfection de la voirie Rue de la Robardais	23
Taden accueille la nouvelle caserne de Gendarmerie	24
Le Clos de la Dîme : où en sommes-nous ?	24
Travaux au Manoir : l'urgence d'agir	25

VIE DES ENTREPRISES 26

Hall IN : un nouveau temple des loisirs	26
Infinity : une conception attentive à l'environnement	26
Mc Donald's prend forme	27
Une diététicienne-nutritionniste à domicile	27
DG Paysages et DG piscines s'installent à Taden	28
"Aux p'tits oignons" change de main	28
Ty Max débarque sur nos places de villages	28
Les Ambulances Duguesclin à Taden	29

CULTURE / PATRIMOINE 30

L'Art du Manoir : Mise au point	30
Le Domaine de Kerrosen	31
Festival Les Ren'carts 2026	31
Cinéma plein air à Trélat	31
Expositions de sculptures	31



SPORTS 32

Le Trophée cyclisme	32
Taden Sporting Club, se met en sommeil	32
Le Triathlon	33
L'Open Guindé	33
Les courses hippiques à Saint-Valay	33

VIE ASSOCIATIVE 34

Taden Évènements	34
Vide grenier du Bowling Club	35
Gym Trélat-Taden : La saison recommence	35

MAIRIE

7 RUE DU MANOIR
22100 TADEN
02 96 87 63 50
contact.marie@tden.bzh

LUNDI, MARDI, VENDREDI :
9H30-12H30 / 13H30-17H00

MERCREDI :
9H30-12H30

JEUDI :
9H30-12H30 / 13H30-19H00

PERMANENCES

CCAS : LES JEUDIS SUR RDV: 14H00-17H00

M. LE MAIRE : SUR RENDEZ-VOUS

LES ADJOINTS : SUR RENDEZ-VOUS

TENEZ-VOUS INFORMER :

SUR LE SITE DE LA MAIRIE WWW.TADEN.FR

SUR LES RESEAUX SOCIAUX  @VILLEDETADEN



LA GAZETTE DE TADEN-TRELAT, SEPTEMBRE 2026
DIRECTEUR DE PUBLICATION : GAËTAN ALLANO, MAIRE
CHARGÉE DE LA GAZETTE : C. MARRE, DÉLÉGUÉE COMMUNICATION
PARTICIPATION & CRÉDIT PHOTOS PAR LES ÉLUS ET EMPLOYÉS : G. ALLANO, F. LE MARCHAND, C. MARRE, E. CARNET, S. FORTHOMME, G. BOUGET, J. LECUYER, F. TESSIER
ASSOCIATIONS, CLUBS, PROFESSIONNELS : N. PITREL, S. GLOT
CRÉATION ET RÉALISATION : C. MARRE, G. ALLANO
TIRAGE 1500 EXEMPLAIRES

Chères Tadennaises, chers Tadennais,

Depuis le 21 mars dernier, j'ai l'honneur d'être votre maire.

Je veux, avant toute chose, **remercier sincèrement toutes celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance**. Cette confiance nous honore, mais elle nous oblige surtout : **elle nous engage à agir avec sérieux, responsabilité et détermination au service de tous les Tadennais**.

Avec la majorité, nous avons souhaité nous mettre immédiatement au travail. **Ces premiers mois ont été particulièrement intenses**. De nombreux dossiers étaient en cours et il nous a fallu rapidement les étudier, les comprendre et parfois trancher. Avec une ligne simple : **l'intérêt des habitants, la bonne utilisation de l'argent public et le bon sens**.

Gérer une commune, c'est aussi savoir décider. Le débat est nécessaire, les désaccords sont légitimes et chacun doit pouvoir les exprimer. Mais je regrette que **certains élus de l'opposition fassent trop souvent le choix de l'abstention au moment de se prononcer sur les dossiers soumis au Conseil municipal**. On peut être pour, on peut être contre et l'assumer pleinement. **Mais à force de ne pas choisir, l'abstention ne peut tenir lieu de position**. Notre responsabilité, avec la majorité municipale, est claire : faire des choix, les expliquer et les assumer devant vous.

Nous avons tenu à **respecter les engagements pris devant vous**. Comme annoncé dans notre programme, nous avons baissé les impôts communaux. Dans une période où le pouvoir d'achat reste une préoccupation pour beaucoup de foyers, il était important de tenir cet engagement tout en préservant les capacités d'action de la commune.

Dans ce même esprit, nous avons décidé de **ne pas poursuivre le projet d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**, dont le coût était estimé à 2,9 millions d'euros. La baisse importante de la natalité et les projections démographiques annonçant une diminution significative du nombre d'enfants et d'élèves dans les Côtes-d'Armor au cours des dix prochaines années nous ont conduits à cette décision. **Engager aujourd'hui une telle dépense, au regard de ces perspectives, ne nous paraissait ni raisonnable ni justifié**.

Nous avons également modifié le projet de la rue Guérault. Le projet initial, porté et validé par l'ancienne municipalité – aujourd'hui représentée au sein de l'opposition municipale – **prévoyait notamment la prise en charge, sur fonds publics, de murs en pierre situés à l'intérieur de propriétés privées**.

L'ancienne municipalité avait multiplié les projets ambitieux, souvent accompagnés d'investissements importants. **Nous faisons un autre choix : celui des priorités**. Car avant de construire davantage, encore faut-il entretenir correctement ce que nous possédons déjà. Bâtiments communaux, voirie, équipements, patrimoine : les besoins sont nombreux et bien réels.

Faire grand n'est pas une fin en soi. Bien gérer, c'est d'abord prendre soin de l'existant, répondre aux besoins essentiels et investir chaque euro public là où il est réellement utile.

Cette volonté se traduit aussi dans les préoccupations très concrètes du quotidien.



À Trélat, le feu récompense que nous attendions est désormais arrivé. Il sera installé ce mois-ci afin de sécuriser la sortie du village en direction de Ploubalay et d'inciter les automobilistes à adapter leur vitesse. La sécurité dans nos villages et sur nos routes restera une priorité.

Préparer l'avenir, c'est aussi penser à notre jeunesse, sans jamais oublier nos aînés.

L'arrivée d'un apprenti animateur sportif vient renforcer cette dynamique. Avec Jessy et Nathan, nos deux animateurs, **nous travaillons notamment à la création d'un espace jeunesse permettant à nos jeunes de se retrouver, d'échanger et de participer à des activités dans un cadre adapté**.

Nous voulons aussi redonner de la vie à nos villages et multiplier les occasions de nous retrouver. Cet été en a donné un bel aperçu avec le retour du marché estival à Taden, les concerts du vendredi soir ou encore le cinéma en plein air à Trélat.

Et ce n'est qu'un début ! Nous préparons déjà **une saison culturelle 2027 ambitieuse, ouverte à différentes formes d'art et à tous les publics**.

Ce dynamisme repose aussi sur celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour notre commune. Je tiens à **remercier sincèrement l'ensemble des agents communaux** pour leur accueil et leur engagement au service de Taden et de ses habitants.

Depuis mon élection, **j'ai eu plaisir à échanger avec nombre d'entre vous**, lors des événements comme à l'occasion de moments plus simples dans nos villages. Né et ayant grandi à Taden, je suis profondément attaché à cette **proximité que je souhaite préserver tout au long du mandat**.

Elle passe également par une **information municipale plus régulière et plus proche de votre quotidien**. Ce nouveau numéro en est une première illustration. À l'avenir, notre journal sera plus fréquent, plus court et davantage en phase avec l'actualité locale.

D'autres projets suivront, avec sérieux et avec la volonté de **donner une énergie nouvelle à notre commune**, tout en restant fidèles à une conviction : agir là où c'est utile et toujours garder à l'esprit l'intérêt de Taden et de ses habitants.

Je vous souhaite une excellente lecture et **au plaisir de vous retrouver prochainement dans nos villages**.

Gaëtan Allano

Trombinoscope de vos nouveaux élus !



Gaëtan ALLANO
Maire



Christian FLEURY
*1er Adjoint
Urbanisme*



Béatrice COSSON
*2ème Adjointe
Finances*



Patrick GUILLAUME
*3ème Adjoint
Travaux*



Sophie FORTHOMME
*4ème Adjointe
Affaires scolaires*



Franck LEMARCHAND
*5ème Adjoint
Association & Entreprises*



Patricia GOMBERT
*6ème Adjointe
Affaires Sociales*



Éric CARNET
*Conseillé Délégué
Affaires Sociales*



Claire MARRE
*Conseillère Déléguée
Communication*



Michel BROCHARD



Mélinda ALLOUARD



Olivier CHANTRENNE
*Correspondant Défense,
Incendie et Secours*



Nicolas VILLALON



Laurianne ROY



Élodie BRETON



Charline PINOT



Valentin GITTA



Jocelyn HEUZÉ



Olivier NOËL
Opposition



Martine PASDELOU
Opposition



Marcel ROBERT
Opposition



Valérie PLUNET
Opposition



Éric HANNEQUIN
Opposition

Les commissions municipales

Commission Enfance / Jeunesse

Vice-Présidente : Sophie FORTHOMME

Les membres : Gaëtan ALLANO, Sophie FORTHOMME, Charline PINOT, Martine PASDELOU, Valérie PLUNET.

Commission Communication / Association

Vice-Président : Franck LEMARCHAND

Les membres : Gaëtan ALLANO, Franck LEMARCHAND, Olivier CHANTRENNE, Élodie BRETON, Claire MARRE, Jocelyn HEUZÉ, Éric HANNEQUIN, Valérie PLUNET.

Commission Affaires Sociales / CCAS

Vice-Présidente : Patricia GOMBERT

Les membres : Gaëtan ALLANO, Patricia GOMBERT, Éric CARNET, Patrick GUILLAUME, Valérie PLUNET, Jean-Michel LE LEURCH, Marc HAMON, Nolwenn PROVOST, Stéfanny PRIÉ (Personne extérieure).

Commission Culture / Tourisme / Patrimoine

Vice-Président : Franck LEMARCHAND

Les membres : Gaëtan ALLANO, Franck LEMARCHAND, Sophie FORTHOMME, Claire MARRE, Valentin GITTA, Martine PASDELOU, Olivier NOËL.

Commission Finances / Marchés Publics / Relation avec les entreprises

Vice-Présidente : Béatrice COSSON

Les membres : Gaëtan ALLANO, Béatrice COSSON, Patrick GUILLAUME, Franck LEMARCHAND, Patricia GOMBERT, Michel BROCHARD, Éric CARNET, Nicolas VILLALON, Jocelyn HEUZÉ, Marcel ROBERT, Olivier NOËL, Éric HANNEQUIN.

Commission Travaux

Vice-Président: Patrick Guillaume

Membres: Gaëtan ALLANO, Patrick GUILLAUME, Christian FLEURY, Sophie FORTHOMME, Patricia GOMBERT, Olivier CHANTRENNE, Nicolas VILLALON, Valentin GITTA, Jocelyn HEUZÉ, Marcel ROBERT, Olivier NOËL.

Commission Environnement / Urbanisme

Vice-Président : Chritian FLEURY

Membres: Gaëtan ALLANO, Christian FLEURY, Béatrice COSSON, Patrick GUILLAUME, Patricia GOMBERT, Michel BROCHARD, Mélinda ALLOUARD, Nicolas VILLALON, Laurianne ROY, Charline PINOT, Jocelyn HEUZÉ, Martine PASDELOU, Olivier NOËL.



Naissances

Le 16 Octobre 2025

Giulia RENAULT
Rès. La Vallée sur l'étang

Le 05 Novembre 2025

Garance FRABOULET
Rue du Pré d'Ahaut

Le 21 Novembre 2026

Mia BROCHU
Rue du Pré d'Ahaut

Le 1er Décembre 2025

Lilas SARAZIN
Vildé

Le 13 Janvier 2026

Joachim CLEMENT LEMOINE
La Touche Chevrets

Le 13 Mars 2026

Alexandre HOUARD
Les Jardins de Trélat

Le 21 Mai 2026

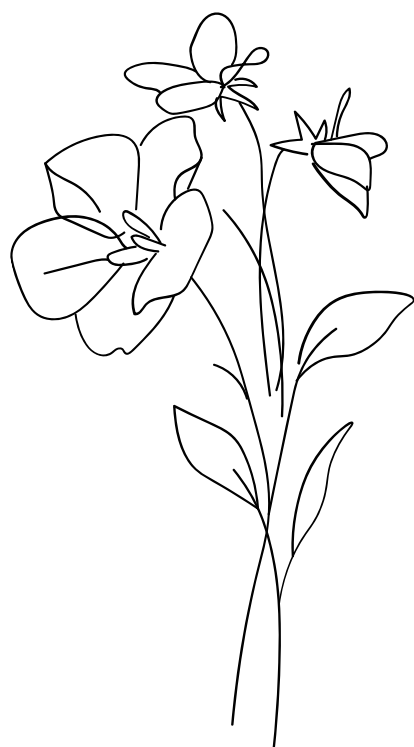
Georges EVANS
Rès. Villeneuve

Le 05 Juin 2026

Léonie SAVOUREUX
Le Petit Bois Mené

Le 15 Juin 2026

Tom MELKA
Rès. La Vallée sur l'étang



Mariages

Le 14 Février 2026

Bruno ROUAULT
& **Sophie CHANDEBOIS**
Rès. La Grande Allée

Le 11 Avril 2026

Sébastien NEAUD
& **Élise LAUGIER**
Le Domaine

Le 9 Mai 2026

Jocelyn HEUZÉ
& **Charlotte BLONDEL**
Villeneuve

Le 6 Juin 2026

Alexandre SEVESTRE
& **Windy ETANG-SALE**
Le Parc

Le 20 Juin 2026

Emmanuel NATTIER
& **Véronique MOUILLARD**
La Ville Appoline

Julien DAVID

& **Tony PENOU**
Rès. La Grand'Fontaine

Le 27 Juin 2026

Sylvain COMMEUREUC
& **Émilie LESCALIER**
Vildé

Le 04 Juillet 2026

Sébastien KIM
& **Sandrine MORELLE**
Rue du Pré d'Ahaut

Le 3 Août 2026

Erwan TRANCHEVENT
& **Gwenaëlle LEON**
Rue du Bocage

Le 7 Août 2026

Christian TATIBOUËT
& **Marie LE DREAN**
CLICHY (92)

Le 8 Août 2026

Nicolas FRADET
& **Lise GAUDAIRE**
Le Domaine



Décès

Le 22 Octobre 2025

Jean ÉTIENNE
Rue de la Providence

Le 10 Novembre 2025

Michel LE BRIS
Rue du Bocage

Pierre FREDOUEIL

Le Domaine

Le 12 Novembre 2025

Renée ORÉAL Vve LEMOINE
Le Domaine

Le 25 Novembre 2025

Christiane GARNIER Vve ENSAULT
La Bonnelais

Le 6 Décembre 2025

Jean GILET
Beauregard

Le 7 Janvier 2026

Nicole LEMOINE Vve ANTAL
Impasse du Bocage

Le 9 Janvier 2026

Raymond DEROUSSEN
Rue du Pré d'Ahaut

Le 19 Janvier 2026

Nelly LEBLANC Ép. BROUSSE
Rue du Bocage

Le 15 Février 2026

Florestan GOFFIN
Les Portes

Le 08 Mars 2026

Marie ROBERT Vve HOMO
La Ville Appoline

Le 17 Mars 2026

René FOURNIER
La Conninais

Le 24 Mars 2026

Jean-Claude FAVREL
Rue Montpertuis

Le 20 Avril 2026

Yvette REUSSE Vve GALLAIS
Rue de la Grande Cogagne

Le 15 Mai 2026

David LIDTKE
Sans Domicile Fixe

Ceylo HOARAU

La Mare Richard

Le 22 Juillet 2026

Maryvonne HOMO Vve CORDON
Le Domaine

Chères tadennaises, chers tadennais,

Tout d'abord, nous souhaitons profiter de l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer pour remercier l'ensemble des personnes qui nous ont accordé leur confiance lors des élections municipales de Mars dernier. Malgré le résultat des urnes, la déception a laissé place à l'envie de poursuivre notre engagement pour défendre nos valeurs et notre vision d'une commune tournée vers l'avenir.

Après les animations qui ont rythmés un été 2026 des plus éprouvants du fait des niveaux de température et du manque d'eau, c'est l'heure de la rentrée pour le conseil municipal en ce mois de septembre. Nous espérons que ce dernier marquera véritablement l'entrée en action de l'équipe de M. le Maire car, après les 5 premiers mois d'exercice de la nouvelle municipalité, peu de projets affichés lors de la campagne ont été initiés à ce jour. Il est pour nous difficile d'avoir une vision claire sur les orientations de la politique qui sera menée dans les prochains mois et plus particulièrement en termes d'infrastructures ou équipements structurants.

Même si, comme nous l'avons exprimé lors des différents conseils municipaux, il faut laisser du temps à l'équipe en place pour prendre ses marques, force est de constater que les premières modifications portées au budget n'ont pas permis de définir les contours précis de la politique d'investissement qui sera mise en œuvre à l'avenir pour répondre aux attentes des Tadennais.

Nous voulons néanmoins rester constructifs et souhaitons être force de proposition lors des débats qui pourront avoir lieu même si pour l'heure, les occasions se font bien rares au sein des commissions municipales.

En effet, seulement 1 commission travaux, 2 commissions finances et 1 réunion du CCAS se sont tenues depuis le début du mandat. C'est peu même si elles ont permis à M. le Maire d'informer les élus sur la remise à plat ou l'abandon des projets engagés sous l'ancienne mandature.

Le moment est venu pour l'actuelle majorité de faire ses preuves en respectant ses engagements notamment sur les mobilités pour lesquelles les Tadennais ont exprimés de fortes attentes.

Bien que minoritaires, nous resterons vigilants sur les projets qui seront portés par la municipalité actuelle et nous nous efforceront de les enrichir dans un souci d'amélioration du quotidien de l'ensemble des habitants.

Les élus de l'opposition

Olivier NOEL, Valérie PLUNET, Éric HANNEQUIN, Martine PASDELOU, Marcel ROBERT

Tribune libre de l'opposition

Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, un espace d'expression est réservé dans chaque bulletin municipal aux élus de l'opposition.

Les propos et opinions exprimés dans cette tribune engagent exclusivement leurs auteurs et n'engagent en aucun cas la majorité municipale.

Le texte publié ci-dessous est reproduit **strictement à l'identique de celui transmis par ses auteurs, sans aucune modification, correction ou reformulation de son contenu.** Aucun mot, aucune formulation, aucune faute éventuelle ni aucun signe de ponctuation n'est modifié par la majorité municipale ou les services de la commune.

Seule la mise en forme peut être adaptée afin de respecter la charte graphique, la pagination et les contraintes techniques du bulletin municipal, sans que cette adaptation ne modifie le sens ou le contenu du texte transmis.

Les auteurs demeurent seuls responsables du contenu de leur contribution et sont tenus de respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse relatives à la diffamation, à l'injure et à la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence.

Soirée de cohésion entre Employés & Élus



Le 29 avril 2026, la commune a organisé une **soirée de rencontre réunissant l'ensemble des agents municipaux et des élus**, avec l'objectif de mieux connaître le rôle et le quotidien de chacun.

Répartis en plusieurs groupes, les élus ont participé à différents temps d'échange **animés directement par les agents**, qui ont pu présenter leurs métiers, leurs missions et le fonctionnement de leurs services.

Cette rencontre a permis de **mieux comprendre le travail réalisé au quotidien par les équipes municipales**, mais aussi de favoriser les échanges entre agents et élus dans un cadre différent de celui des réunions habituelles.

La soirée s'est terminée autour d'un **repas convivial dans le magnifique cadre de la cour du Manoir**, offrant à tous un agréable moment de partage.

Une belle initiative pour renforcer les liens et rappeler que **le bon fonctionnement de la commune repose avant tout sur un travail collectif entre agents et élus au service des habitants**.

Cérémonie du 8 mai 2026



Vendredi 8 mai 2026 à 11h, notre commune s'est rassemblée pour rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont combattu pour la liberté et la paix.

En présence de M. le Maire, des élus, des anciens combattants, des enfants et des habitants, nous avons honoré la mémoire des victimes de la Seconde Guerre mondiale et rappelé l'importance de transmettre ce devoir de mémoire aux jeunes générations.

Dans son discours, M. le Maire a également rappelé que, 81 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, **la guerre est de nouveau aux portes de l'Europe**. Une réalité qui doit nous rappeler combien la paix demeure fragile et précieuse.

Cette paix dont nous bénéficions aujourd'hui, nous la devons aux sacrifices de femmes et d'hommes qui se sont battus, parfois au prix de leur vie, pour défendre notre liberté. Se souvenir, c'est leur rendre hommage, mais c'est aussi prendre conscience de notre responsabilité collective : préserver la paix et transmettre aux générations futures les valeurs de liberté, de solidarité et de fraternité.

Ne jamais oublier les sacrifices du passé, pour mieux préserver la paix de demain.

Merci à toutes et à tous pour votre présence et votre participation à cette cérémonie de souvenir et de reconnaissance.



La commune de Taden reçoit le diplôme : Membre Bienfaiteur des Amis de la Gendarmerie



Credit photo : Yvon FREBOURG

Le jeudi 23 Juillet, la commune de Taden a eu le plaisir d'accueillir plusieurs représentants du **comité 22-2 de Dinan des Amis de la Gendarmerie**, accompagnés de plusieurs adhérents, à l'occasion de la remise du **diplôme 2026 de Membre Bienfaiteur** à la commune, représentée par son maire, **Gaëtan Allano**.

Nouvellement adhérente à l'association, la commune marque ainsi sa volonté de témoigner son soutien aux femmes et aux hommes de la Gendarmerie nationale et de contribuer au maintien de liens étroits entre les élus locaux et les forces de sécurité.

La cérémonie s'est déroulée en présence du maire, de son premier adjoint et de plusieurs membres du conseil municipal.

Prenant la parole, Gaëtan Allano a rappelé l'importance de soutenir les gendarmes dans leurs missions quotidiennes. Il a également souligné combien leur présence et les échanges réguliers entre les militaires de la Gendarmerie et les élus locaux sont précieux pour les communes et leurs habitants.

Un tournage vidéo pour Amazon Prime pour une émission de télé-réalité !

En cette fin du mois d'août, Taden a accueilli un tournage vidéo un peu particulier...

Les équipes d'ITV Studios ont en effet posé leurs caméras du côté du restaurant Les Rossignols, pour une journée de tournage en présence de plusieurs candidats.

Caméras, équipes techniques et participants étaient donc au rendez-vous pour cette séquence tournée sur notre commune.

Mais de quoi s'agit-il exactement ? Pour le moment, nous ne pouvons pas vous en dire davantage ! Il faudra encore patienter un peu avant de découvrir ce qui se cachait derrière ce tournage et, peut-être, reconnaître quelques lieux familiers sur vos écrans.

Une chose est sûre : restez aux aguets... Taden pourrait prochainement faire une apparition à la télévision !

À suivre...

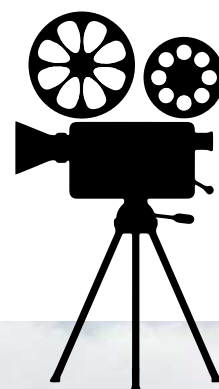
Sandrine Jacob-Vauleon, Solange Louyer et Monique Péron ont ensuite procédé à la remise officielle du diplôme ainsi que du cadre offert, selon la tradition, par les membres du bureau des Amis de la Gendarmerie.

Présent pour l'occasion, **le lieutenant-colonel Mickaël Bonsens, commandant la compagnie de gendarmerie de Dinan**, a lui aussi insisté sur l'importance des relations de proximité et de confiance entre les gendarmes et les élus. Il a également salué le travail réalisé par le bureau du comité de Dinan des Amis de la Gendarmerie auprès des communes, des citoyens et des entreprises.

Un clin d'œil à la future caserne

Cette cérémonie avait également une résonance toute particulière pour Taden, avec un clin d'œil à l'arrivée prochaine de la future caserne de gendarmerie sur la commune. Ce nouvel équipement sera accompagné de 44 logements destinés aux familles de gendarmes, qui deviendront ainsi de nouveaux habitants de Taden.

À travers cette adhésion et à l'approche de l'arrivée de la future caserne, **la commune de Taden réaffirme son soutien à la Gendarmerie nationale et à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement à la sécurité et à la tranquillité de notre territoire.**





De gauche à droite : Marie NÉVOT, Dorothee VELLY, Véronique BERNABÉ, Sandy POILPOT
absente sur la photo : Emmanuelle PEGIS

L'ALSH retrouve le Bourg de Taden : préparer l'avenir en s'appuyant sur l'existant

Cet été, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) a quitté Trélat pour revenir au Bourg de Taden. Suite aux mouvements de classes vers l'école de Trélat, cette nouvelle organisation était devenue nécessaire.

Ce retour permet également d'envisager l'avenir de l'ALSH différemment. Après l'abandon du projet de construction d'un nouvel accueil de loisirs sur le parking de la mairie, nous souhaitons désormais privilégier le développement de l'ALSH au sein de l'école du Bourg, où des espaces sont disponibles.

Cette solution permettrait de mutualiser les équipements existants : salle de motricité, restaurant scolaire, sanitaires et autres locaux, plutôt que de construire un nouveau bâtiment représentant un investissement de plusieurs millions d'euros.

Afin de dimensionner au mieux ce futur projet, la commune a également commandé une étude démographique, qui n'avait jamais été réalisée jusqu'à présent. Dans un contexte de baisse démographique, elle permettra d'anticiper les effectifs scolaires et les besoins réels des prochaines années.

L'objectif est simple : continuer à offrir un accueil de qualité aux enfants tout en adaptant nos investissements aux besoins réels de la commune et en valorisant les équipements dont nous disposons déjà.

De nouveaux équipements au service des jeunes... et demain des habitants

La commune a investi dans l'acquisition **d'un minibus et de 15 vélos**, destinés aux écoles et à l'ALSH. Ces nouveaux équipements permettront de développer les sorties et activités proposées aux enfants et aux jeunes.

Nous remercions chaleureusement **Cycles Ref&Rance** pour les vélos, **Peugeot Dinan** pour le minibus et **Atelier Gauthier** pour son flochage, qui se sont pleinement impliqués pour nous permettre de disposer de ce beau matériel à des tarifs très abordables.

Dans cette même dynamique, la commune travaille à la création d'un local jeunes, afin d'offrir aux adolescents un lieu dédié et de développer de nouvelles activités, notamment pendant les vacances scolaires.

Enfin, nous réfléchissons déjà aux **multiples usages complémentaires** du minibus. Une première piste est en cours de travail afin de proposer **un service supplémentaire aux habitants de Trélat et des secteurs ruraux de la commune, aujourd'hui trop éloignés du réseau Dinamo**.



Crédit photo : Xavier BIZOT

De gauche à droite : Jessy LECUYER, animateur sportif ; Sophie FORTHOMME, adjointe aux affaires scolaires ; Nathan BUGIANESI, apprenti animateur sportif ; Dorothee VELLY, Responsable ALSH ; Jérôme FRÉMIN, Cycle Ref&Rance ; Corinne GAUTHIER, Atelier Gauthier ; Madeline GOUABLIN, Peugeot Dinan ; Gaëtan ALLANO, Maire ; Patrick GUILLAUME, Adjoint aux Travaux.

Nathan rejoint la commune en apprentissage



Crédit photo : Xavier BIZOT

De gauche à droite : Jessy LECUYER, animateur sportif et encadrant ; Nathan BUGIANESI, apprenti animateur sportif ; Rémy MASSON, responsable recherche & innovation au Campus Sport Bretagne.

Cette rentrée marque **l'arrivée de Nathan en contrat d'apprentissage** au sein de la commune.

Ce recrutement traduit la volonté de la municipalité de favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, tout en développant de nouvelles activités sportives à destination des enfants et des habitants.

Nathan interviendra ainsi sur de nombreuses missions : **cours de sport dans les écoles, activités avec le RC Dinan en début de saison, padel avec « La Tribu » de Dinan Agglomération, cours de gym à Trélat ou encore tennis avec le Tennis Club de Taden**.

Son apprentissage permettra également de proposer de **nouvelles activités aux jeunes pendant les vacances scolaires**. Il participera enfin à l'encadrement et à l'animation du **futur local jeunes**, afin d'en faire un véritable lieu de rencontres et d'activités pour les adolescents de la commune.

Un programme riche et varié qui permettra à Nathan de se former sur le terrain tout en apportant une **nouvelle dynamique sportive et jeunesse à Taden**.

Activités Jeunes ÉTÉ 2026

Cet été, la commune de Taden a proposé une nouvelle formule pour les jeunes, en remplacement du séjour d'été !

Les inscriptions ont été ouvertes aux jeunes de 12 à 17 ans (contre 12 à 14 ans les années précédentes).

Du 6 au 10 juillet 2026, la commune a proposé des activités à la journée avec un tarif unique de 10 € par activité.

Au programme : Padel à Taden, accrobranche à Lancieux, char à voile à Cherrueix, golf & plage à Lancieux, sports collectifs à Taden, kayak à Saint-Cast-Le-Guildo, laser game à Saint-Malo.

Une semaine riche en découvertes, en sport et en bonne humeur pour les ados de la commune ! Merci infiniment aux encadrants Jessy et Antoine !



Une rentrée 2026-2027 placée sous le signe de l'enfance et la jeunesse

À l'approche de la rentrée scolaire 2026-2027, la commune poursuit ses actions pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et développer progressivement de nouveaux services à destination de la jeunesse.

Des écoles qui évoluent

À l'école du Moulin, les travaux engagés sont aujourd'hui quasiment terminés. La nouvelle VMC, adaptée aux exigences d'un établissement recevant du public (ERP), est désormais fonctionnelle. La nouvelle chaudière à granulés devrait, quant à elle, être opérationnelle pour la Toussaint.

La commune souhaite également poursuivre les améliorations de cette école avec le rafraîchissement des murs du réfectoire du Moulin. Cet espace, qui a aujourd'hui près de 25 ans et n'a pas connu de travaux importants depuis sa création, a bien vécu. Une remise en état des murs permettra de lui redonner un aspect plus agréable et accueillant pour les enfants.

Mission Argent de poche

Le dispositif « **Argent de poche** » permet aux jeunes de 16 à 18 ans de participer, pendant les congés scolaires, à de petits chantiers et missions au service de la commune.

Chaque mission, d'une durée de 3 heures, est encadrée par les agents municipaux et donne lieu à une indemnisation de 15 €.

Cet été, 16 jeunes volontaires de la commune

ont ainsi pu découvrir différents aspects du fonctionnement des services municipaux, tout en apportant une aide précieuse aux agents.



Au total, 52 missions ont été réalisées dans des domaines très variés : archivage de documents, numérisation des registres d'état civil, désherbage de différents espaces communaux, nettoyage au sein des écoles ou encore aide au déménagement de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Au-delà de l'indemnisation, ce dispositif est aussi l'occasion pour les jeunes de découvrir le monde du travail, de prendre part à la vie de leur commune et de mieux connaître les missions assurées quotidiennement par les services municipaux.

Un grand **MERCI** à nos 16 jeunes pour leur motivation, leur sérieux et l'aide précieuse apportée tout au long de l'été !



À l'école élémentaire des Forges, une classe a bénéficié d'une rénovation complète, avec la reprise des sols et des murs. Ces travaux permettent d'offrir aux élèves et aux enseignants de meilleures conditions d'accueil et de travail.

La commune poursuit également sa réflexion autour des espaces extérieurs, avec la végétalisation de la cour de l'école des Forges prévue courant 2027.

Le marché estival

Après **huit années d'absence**, le marché estival a fait son grand retour cet été à Taden. Une reprise très attendue qui aura rencontré son public dès les premiers rendez-vous !

Dès les premières dates, **les habitants de la commune ont su jouer le jeu**, en venant nombreux profiter de ce rendez-vous estival. Les exposants ont eux aussi répondu présents tout au long de la saison, permettant au marché de retrouver rapidement une belle dynamique et une ambiance conviviale.

Au-delà des stands, nous avons souhaité faire de ce marché un **véritable lieu de rencontre et de partage**. Chaque rendez-vous a ainsi été accompagné d'une animation musicale. Au total, **9 concerts ont rythmé la saison**, avec une programmation volontairement variée : du rock des années 60 avec le groupe **Bang Bang Bang!**, de la musique irlandaise, mais aussi l'énergie communicative de la fanfare **Tchikifonk**.

Cette diversité musicale, associée à la présence des exposants et du public, a permis de créer au fil des semaines une ambiance chaleureuse et festive, faisant du marché un rendez-vous apprécié de l'été.



Une organisation collective

Pour proposer cette programmation tout au long de l'été, **la municipalité a souhaité consacrer une enveloppe d'environ 5 000 € aux animations musicales**.

Cette participation financière a permis au comité des fêtes d'organiser les différents concerts qui ont rythmé les marchés et contribué à l'ambiance chaleureuse et festive de ces rendez-vous.

Le retour du marché estival, organisé en étroite collaboration avec Taden Événements, emmené par ses deux coprésidents, Jonathan Pellerin et Nicole Pitrel.

Nous avons également pu compter sur **Alain, Claudine, Valentin, Stéphane et Nicole, qui ont assuré le rôle de placiers tout au long de la saison**. Leur disponibilité, leur implication et leur expérience dans l'organisation d'événements ont été précieuses pour accompagner la municipalité dans le retour du marché estival. **Un grand merci à eux pour leur contribution à la réussite de cette première saison !**

Après huit années d'absence, le pari du retour du marché estival est donc réussi. Merci aux exposants pour leur fidélité, aux artistes pour les différentes ambiances proposées et, bien sûr, **aux habitants qui ont répondu présents dès les premiers jours**.

Une belle réussite collective qui redonne toute sa place à ce rendez-vous estival dans la vie de notre commune.





Ici les enseignantes de l'école des Forges à Trélat / De gauche à droite : Alice MALISSEN (CM1), Isabelle SAUNIER (CE2), Cholé CHEVRY (Directrice et CP), Hélène PHILIPPE (CE1), Estelle GUINARD (CM2), Absent sur la photo : Stéphane DERRIEN.

Une nouvelle rentrée dans nos deux écoles

La rentrée scolaire marque, comme chaque année, un temps fort pour les familles de la commune. À Taden comme à Trélat, élèves, enseignants et personnels ont retrouvé le chemin de l'école pour cette nouvelle année scolaire.

Cette rentrée s'accompagne de quelques évolutions dans la répartition des classes. Une classe ferme à l'école de Taden, tandis qu'une classe rouvre à l'école de Trélat, afin de s'adapter aux effectifs de chacun des deux établissements.

Autre nouveauté cette année : l'école de Taden accueille désormais les enfants en Très Petite Section (TPS), permettant une première entrée à l'école pour les plus jeunes.

Globalement, les deux écoles enregistrent une baisse de 8 élèves par rapport à l'année précédente. Une évolution qui s'inscrit notamment dans un contexte de baisse démographique et de diminution du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés.

Malgré cette légère diminution, la commune reste pleinement mobilisée pour maintenir des écoles vivantes, accueillantes et de proximité, et offrir aux enfants les meilleures conditions possibles pour apprendre et grandir. Nous souhaitons une excellente rentrée à tous les élèves, ainsi qu'aux enseignants, aux ATSEM, aux agents municipaux et à l'ensemble des équipes qui les accompagnent tout au long de l'année !

Plan Communal de Sauvegarde : une mise à jour nécessaire

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Taden, qui date de 2018**, va prochainement faire l'objet d'une importante mise à jour afin de l'adapter aux évolutions de notre commune et de disposer d'un outil pleinement opérationnel en cas d'événement majeur.

Le PCS est un document essentiel qui permet d'organiser la réponse municipale face à une situation exceptionnelle : **inondation, tempête, épisode climatique majeur, incendie, accident, coupure prolongée des réseaux ou tout autre événement susceptible d'affecter la population.**

Cette actualisation permettra notamment de mettre à jour les risques identifiés sur notre territoire, les moyens humains et matériels mobilisables, les lieux pouvant être utilisés en cas de besoin, mais également les procédures d'alerte, d'information et d'accompagnement de la population.

L'objectif est simple : anticiper pour être prêts à agir rapidement et efficacement. Le PCS définit notamment le rôle des élus, des agents municipaux et des différents intervenants afin que chacun sache quoi faire et comment s'organiser lorsqu'une situation de crise survient.

Vous pouvez aussi nous aider

À l'occasion de cette mise à jour, la commune souhaite également recenser les habitants qui, par leur métier, leur expérience ou leurs compétences, pourraient apporter leur aide en cas de problème majeur.

Vous êtes pompier, infirmier ou infirmière, gendarme, policier ou policière, militaire, chauffeur ou conductrice d'engins de BTP, en activité ou disposant d'une expérience dans l'un de ces domaines ? Vous exercez une autre profession ou possédez des compétences qui pourraient être utiles à la collectivité dans une situation exceptionnelle ?

Faites-vous connaître auprès de la mairie !

L'objectif est de pouvoir identifier, en amont, les personnes susceptibles de venir renforcer ponctuellement l'organisation communale si une situation majeure venait à l'exiger.

Pour vous signaler, il vous suffit d'envoyer un courriel à : **contact.mairie@taden.bzh**

Cette démarche volontaire permettra de renforcer notre capacité collective à faire face à une situation exceptionnelle. Car en matière de sécurité, **la prévention, l'anticipation et la solidarité sont essentielles pour mieux protéger les Tadennais.**





SOLIDARITÉ ET PRÉVENTION

PLAN CANICULE, GRAND FROID OU CRISE SANITAIRE

REGISTRE COMMUNAL



Le CCAS de votre commune met en place un **registre** pour recenser les personnes à contacter en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence : **canicule, grand froid ou crise sanitaire.**

QUI PEUT S'INSCRIRE ?



**Personne isolée
ou vulnérable**



**Personne en situation
de handicap**



**Personne âgée
de 65 ans ou plus**

POUR VOUS INSCRIRE



Contactez le CCAS
de votre commune

au **02.96.87.63.50**



Vos informations restent confidentielles
et ne seront utilisées que par le CCAS.

POURQUOI S'INSCRIRE ?



Pour être contacté(e)
en cas d'alerte par
les services municipaux.



Pour bénéficier de visites
ou d'appels de convivialité
réguliers.



Pour recevoir si besoin
de l'aide et des conseils
adaptés à votre situation.



À votre écoute, à vos côtés :
un **geste de proximité**
qui fait **la différence.**



**Agir ensemble,
chaque geste compte,
*pour le bien de tous.***

SEPTEMBRE

19 & 20 septembre

Journées Européennes du Patrimoine

• **Manoir de la Grand'Cour, église Saint-Pierre**

Entrée libre, 11H00-17H00

• **Les Jardins de Kerrosen**

Visites commentées, sur réservation*

10H, 14H, 16H (durée de la visite 1H30)

*par mail : accueil.jardin.kerrosen@gmail.com

• **Expositions de véhicules anciens**

Manoir de la Grand'Cour, 9H00-10H00

23 septembre

Conseil municipal

à la Mairie de Taden, 20H30



OCTOBRE

7 octobre

Réunion de rentrée des Associations

(Réservé aux dirigeants et/ou aux représentants)

À la Mairie de Taden, 19H00

11 octobre

Octobre ROSE

Thé Dansant, Récréadance

Salle M.T.L à Trélat / Club de l'Amitié

Horaires ?

21 octobre

Conseil Municipal

À la Mairie de Taden, 20H30

Du 16 au 18 octobre

Octobre ROSE

Vendredi soir : Loto

Samedi : Journée sur le Cancer

Samedi soir : Soirée année 80's

Dimanche : Concour de Belote

Horaires ?

Salle M.T.L à Trélat, organisation AE ÉVÈNEMENT

06 20 99 43 97 / viotemilie22100@gmail.com

10% des profits seront reversés à Eugène Marquis et au service cancérologie

Du 17 au 31 octobre

3ème Salon de Sculpture

Manoir de la Grand'Cour / Entrée libre, tous les jours 14H00-17H00



NOVEMBRE

8 novembre

Repas du C.C.A.S

Salle M.T.L à Trélat

11 novembre

Cérémonie de l'armistice

Parvis de la Mairie, 11H

11 novembre

Conseil Municipal

A la Mairie de Taden, 20H30

29 novembre

Marché de Noël

Manoir de la Grand'Cour / Entrée libre et gratuite



DÉCEMBRE

11 décembre

Noël des Écoles

Lieux, horaires, dates à confirmer

Un casier multi-commerçants à Trélat ?



Image d'illustration

La commune réfléchit à la possibilité d'installer, à Trélat, un casier multi-commerçants permettant aux habitants d'accéder plus facilement à différents produits du quotidien.

Le principe serait de mettre à disposition plusieurs compartiments accessibles à des producteurs, artisans ou commerçants, qui pourraient y proposer leurs produits : alimentation, produits locaux, pain, fruits et légumes ou encore commandes préalablement passées auprès de professionnels partenaires.

Mais avant d'aller plus loin, une question essentielle doit être posée : **existe-t-il un réel besoin à Trélat et les habitants utiliseraient-ils véritablement ce nouveau service ?**

Un projet qui ne se fera que s'il répond à un besoin, ne pas concurrencer les commerces existants !

L'objectif n'est pas d'installer un équipement qui serait ensuite peu ou pas utilisé. Avant d'engager la commune dans une telle démarche, nous souhaitons donc **mesurer l'intérêt réel des habitants et connaître leurs habitudes et leurs attentes.**

Quels produits souhaiteriez-vous pouvoir y trouver ?

À quelle fréquence pourriez-vous utiliser ces casiers ?

Ce service vous semblerait-il utile au quotidien ?

Les réponses à ces questions permettront de déterminer si le projet mérite d'être approfondi.

Cette réflexion doit également être menée avec une attention particulière : un éventuel casier multi-commerçants ne doit pas venir concurrencer les commerces et services déjà présents sur notre territoire.

Notre volonté est au contraire de rechercher une offre complémentaire à l'existant, susceptible d'apporter un nouveau service aux habitants tout en préservant l'activité de nos commerçants.

Si le projet devait voir le jour, le choix des produits proposés et des professionnels associés devrait donc être étudié avec attention et en concertation avec les acteurs concernés.

Habitants de Trélat : donnez-nous votre avis !

À ce stade, rien n'est décidé. Cette idée ne pourra avancer que si elle correspond à une attente suffisamment forte des habitants.

C'est pourquoi nous souhaitons aujourd'hui recueillir votre avis. Vos réponses permettront d'évaluer l'utilité d'un tel équipement, les produits qui pourraient y être proposés et, plus largement, les conditions dans lesquelles ce service pourrait trouver sa place à Trélat.

Ce projet doit être le vôtre avant d'être le nôtre ! Alors, prenez quelques minutes pour remplir le questionnaire joint à cette distribution : vos réponses seront déterminantes pour savoir si un casier multi-commerçants a réellement sa place à Trélat.

Étang de Trélat : imaginons ensemble son avenir

La municipalité souhaite lancer une réflexion sur **l'aménagement et la valorisation de l'étang de Trélat et de ses abords**, en concertation avec les habitants.

Notre volonté est claire : **préserver au maximum le caractère naturel du site**, tout en réfléchissant à quelques aménagements simples permettant de mieux en profiter. Nous espérons également que ce projet pourra, à terme, **permettre le retour de la pêche sur l'étang.**

Pour construire ce projet ensemble, une première réunion de concertation est organisée :

 **Jeudi 05 Novembre à 20h30**
 **Salle Frémur - Trélat**

Toutes les personnes volontaires sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie par téléphone ou par mail à contact.mairie@taden.bzh.

Un projet pour Trélat, imaginé avec celles et ceux qui y vivent !





MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU

RECENSEMENT



OBLIGATION LÉGALE

Toutes les informations ici



INSTAGRAM
@armees.jeunesse



LINKEDIN
Direction du service
national et de la jeunesse



X
@DSNJeunesse



YOUTUBE
@SGArmees

POUR QUI ?

Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?

Grâce au recensement :

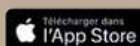
- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en **JDC**
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?

Rendez-vous en mairie ou sur **www.service-public.fr**

POURSUIVEZ VOTRE ENGAGEMENT SUR

DÉFENSE+



Urbanisme : Registre des déclarations préalables

Dépôt des déclarations préalables	Adresse	Date
Mise en place d'une serre de jardin en bois	15, Rue Guérault	29/10/2025
Installation d'une clôture et mise en place d'un portail	13, Les Jardins de Trélat	30/10/2025
Installation de trois ouvertures	77, BIS Rue de la Tramontane	03/11/2025
Remplacement d'une porte, création d'une menuiserie	7, BD du Petit Pas	06/11/2025
Création 2 fenêtres de toit avec volets roulants, trémie, mise en place escalier pour accès combles	9, Rue Loc Maria	20/11/2025
Changements des ouvertures	6, Rue de l'Asile des Pêcheurs	25/11/2025
Demande de coupe laurier palme et sapins	3, Rue des 4 Moulins	01/12/2025
Création d'une terrasse sur pilotis	80, Rés. Le Domaine	16/12/2025
Aménagement des combles	3, Rés. de la Vallée-sur-l'Étang	16/12/2025
Construction d'un muret	3, Le Petit Bois Mené	17/12/2025
Création d'un escalier extérieur et création de 2 vélux	6, La Billardais des Alleux	18/12/2025
Ouverture et pose de 3 fenêtres de toit	2, La Touche Chevret	23/12/2025
Installation de clôtures	14, Rés. de la Vallée-sur-l'Étang	23/12/2025
Création d'une porte vitrée en façade	301, Rue de la Tramontane	08/01/2026
Construction d'un abri de jardin	La Touche Chevret	09/01/2026
Construction d'une véranda	23, Rés. de la Vallée-sur-l'Étang	14/01/2026
Installation d'une pergola	17, Rés. la Grande Allée	22/01/2026
Installation conteneur de batteries, poste de transformation et clôture	La Lande Plate	26/01/2026
Demande de transfert autorisation changement de destination	La Conninais	05/02/2026
Division du terrain	Rue du Pont des Planches	16/02/2026
Changement d'une porte d'entrée	30, Rue de la Ville au Comte	16/02/2026
Demande coupe et abattage d'arbres	La Bonnelais	27/02/2026
Extension d'une terrasse sur-élevée	1, La Foucherais	03/03/2026
Construction piscine enterrée	8, Rés. de la Vallée-sur-l'Étang	09/03/2026
Pose clôture	86, Le Domaine	10/03/2026
Transformation partie du garage pour extension pièce de vie ; remplacement porte garage par fenêtre	19, Rue Loc Maria	12/03/26
Implantation d'une piscine	Le Bourgneuf	23/03/26

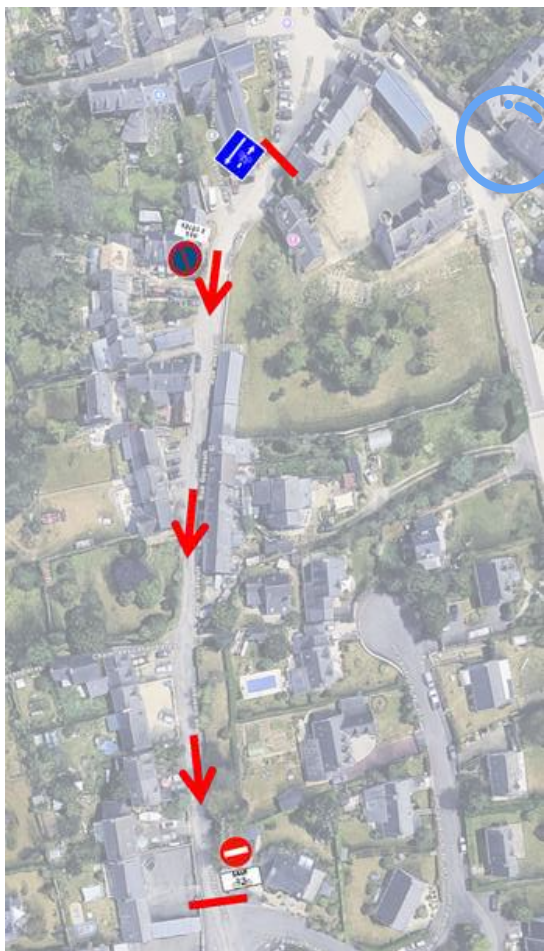
Dépôt des déclarations préalables	Adresse	Date
Aménagement de la cour et création de boxes de stockage de matériaux en extension du bâtiment	10, Rue du Zef	30/03/2026
Remplacement d'une fenêtre de toit par un velux	67, Le Domaine	30/03/2026
Remplacement des menuiseries et création d'une nouvelle ouverture	6, Launay	31/03/2026
Installation panneaux photovoltaïques sur toit habitation	6, Rue des Alizés	09/04/2026
Agrandissement de la terrasse existante	9, Rés. de Villeneuve	13/04/2026
Pose d'une clôture et installation d'un portail et d'un portillon	20, Rés. du Bois Coudray	14/04/2026
Installation d'un abri de jardin	8, La Mettrie	21/04/2026
Installation d'une pergola	3, Rés. la Grand'Fontaine	24/04/2026
Remplacement clôture	10, La Toise	24/04/26
Installation de clôtures et aménagements extérieurs	14, Le Clos de la Robardais	30/04/2026
Installation d'un auvent de porte d'entrée	3, Rés. la Grand'Fontaine	05/05/26
Changement porte en bois par porte aluminium blanc	6, Rue Des Grèves	07/05/26
Installation d'un portail	Rue de l'Aguillon	19/05/26
Réalisation d'une passe à anguille et taille d'un arbre (coupe de branches) ou coupe	Rue des 4 Moulins	26/05/26
Pose de panneaux photovoltaïques	22, Les Jardins de Trélat	26/05/26
Changement de porte	La Paquenais	29/05/26
Ouverture d'une fenêtre	14, Rue Guérault	02/06/26
Pose de panneaux photovoltaïques	59, Rés. la Grande Allée	04/06/26
Coupe et abattage d'arbres	Le Bois des Bosses	09/06/26
Changement de porte de garage	27, Rés. du Bois Coudray	18/06/26
Installation de douze panneaux photovoltaïques	7, Rés. du Manoir	18/06/26
Remplacement baie vitrée par fenêtre + création mur et suppression balcon	17, Rés. Le Domaine	18/06/26
Modifications des façades, ITE et création d'une terrasse	Les Portes	23/06/26
Isolation thermique par l'extérieur avec pose de bardage bois	13, Rue Guérault	30/06/26
Changement d'affectation du garage et changement de la porte d'entrée	14, La Grand Ville	30/06/26
Modification clôture	1, Rés. du Moulin	02/07/26
Création et modification d'ouvertures	La Pontais	09/07/26
Remplacement couverture de la véranda	11, Potain	09/07/26

Urbanisme : Registre des déclarations préalables

Dépôt des déclarations préalables	Adresse	Date
Aménagement d'un terrain de camping	3, Saint-Valay	13/07/26
Installation d'une clôture	8, Rue Guérault	13/07/26
Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	2 Rue du Manoir	24/07/26
Construction d'un abri de jardin	66, Lot. de la Grande Allée	04/08/26
Changement de destination de l'auberge de jeunesse en habitation	2, Rue des 4 Moulins	11/08/26

Urbanisme : Registre des permis de construire acceptés

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date
Construction bât. bureaux, local pour cycles et poubelles + parking	La Paquenais, Route de Dinard	10/10/2025
Transformation d'un bâtiment en habitation	1, La Goupillière	23/10/2025
Extension d'un bâtiment existant recevant du public	8, Rue de la Tramontane	24/11/2025
Modification des façades et démolition hangar	La Bonnelais	24/11/2025
Construction d'une maison individuelle	15, Rés. Le Clos de la Robardais	01/12/2025
Construction d'une maison individuelle	7, Rue des Grèves	17/12/2025
Construction d'une maison individuelle	27, Rés. Le Clos de la Robardais	23/12/2025
Demande de transfert permis de construire	4, Rue du Vent d'Autan	06/01/2026
Construction d'une maison individuelle	32, Rés. Le Clos de la Robardais	06/01/2026
Réalisation d'un local à pompes pour le Réseau de Chaleur Urbain	Les Landes Basses	27/01/2026
Construction d'une maison individuelle	2, Rés. Le Clos de la Robardais	10/02/2026
Remplacement des menuiseries	69, Route de Dinard - La Conninays	12/02/2026
Démolition d'un bâtiment et reconstruction d'une annexe	1, Route de la Hisse	19/02/26
Extension d'un entrepôt pour l'activité d'un traiteur	11, Rue du Noroit	19/02/26
Modification de façades, ajout lanterneaux en toiture, modification aménagement extérieur, déplacement transfo électrique	Impasse Galerne	02/03/26
Démolition et création d'une fosse	6, La Pontais	26/03/26
Demande de transfert	La Paquenais, Route de Dinard	23/04/26
Construction d'un restaurant McDonald's	Rue du Pont des Planches	07/05/26
Rénovation maison individuelle avec modif. façades, création abri pour terrasse et brise soleil	Le Bas Chesnay	18/06/26
Modification et ajout d'ouvertures	358, Rue de la Tramontane	13/07/26



Rue Guérault

La Rue Guérault sera mise en sens unique dans le sens de l'église vers les écoles.

Les cyclistes pourront toutefois continuer à circuler dans les deux sens, conformément à la signalisation qui sera mise en place.

Cette nouvelle organisation entraînera également une modification pour les habitants du Clos de la Dîme, qui devront obligatoirement tourner à droite en sortant.

Enfin, une signalisation rappellera que le stationnement des véhicules sur les trottoirs est interdit des deux côtés de la rue. Cette mesure est indispensable afin de conserver des cheminements sécurisés et accessibles aux piétons.

Rue de la Robardais

La Rue de la Robardais sera également mise en sens unique, depuis le début des parkings du Tennis Club jusqu'au carrefour avec la rue de l'Asile des Pêcheurs.

La circulation automobile s'effectuera dans le sens camping vers mairie.

Là encore, les cyclistes pourront circuler dans les deux sens. Les utilisateurs du Tennis Club devront obligatoirement tourner à gauche en quittant les parkings afin de respecter le nouveau sens de circulation.

Plus de 180 places de stationnement disponibles dans le bourg

À l'occasion de ces modifications, la municipalité souhaite rappeler que de nombreuses possibilités de stationnement sont disponibles dans le centre-bourg et à proximité :

- Parking de la mairie : 109 places + 2 places PMR ;
- Parking de l'église : 6 places + 1 place PMR ;
- Rue Maupertuis : 6 places + 1 place PMR + 4 arrêts-minute pour l'école ;
- Parking de l'école : 30 places ;
- Parking du cimetière : 30 places.

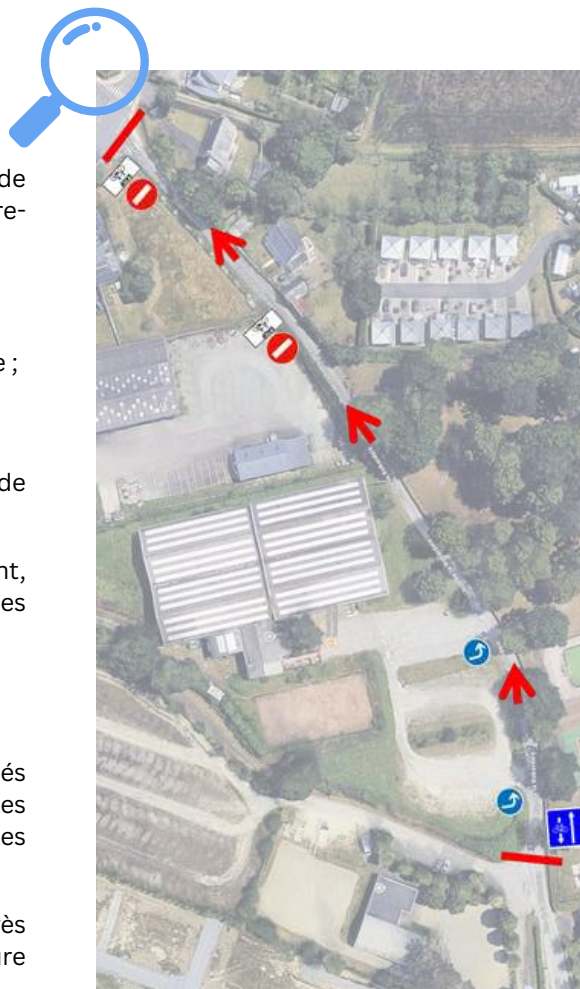
La municipalité demande à chacun de privilégier ces espaces de stationnement et de respecter les places matérialisées au sol.

Les marquages ont été réalisés pour organiser au mieux le stationnement, mais surtout pour préserver la visibilité, les cheminements piétons et les espaces nécessaires à une circulation sécurisée.

Le respect des règles, une responsabilité partagée

Le stationnement sur les trottoirs ou sur des emplacements non autorisés peut créer de véritables difficultés, notamment pour les piétons, les personnes à mobilité réduite, les familles avec poussettes ou encore les enfants se rendant à l'école.

La municipalité rappelle donc que les stationnements gênants, très gênants ou abusifs peuvent faire l'objet d'une verbalisation. Selon la nature de l'infraction, les amendes peuvent notamment s'élever à 35 € ou 135 €.



Avant le grandiose, prenons soin de l'essentiel



Ces images parlent d'elles-mêmes. Lorsque l'entretien est repoussé, les dégradations s'aggravent et la facture finit inévitablement par augmenter pour la collectivité.

Les projets pour les années à venir ne manquent pas et nous aurons prochainement l'occasion de les présenter plus en détail, notamment lors des commissions municipales.

Mais **avoir de l'ambition pour Taden ne signifie pas nécessairement multiplier les projets grandioses et coûteux.** Avant d'imaginer de nouveaux équipements à plusieurs millions d'euros, nous avons souhaité commencer par une chose essentielle : **regarder l'état de ce que nous possédons déjà.**

Et le constat est parfois préoccupant...

Ces premiers mois ont mis en évidence l'état de plusieurs bâtiments municipaux : manque d'entretien, dégradations, réparations reportées ou travaux devenus aujourd'hui indispensables.

Notre priorité est donc claire : **avant de construire davantage, commençons par entretenir et préserver l'existant.**

Cela ne signifie pas manquer d'ambition, bien au contraire. Nous refusons simplement de **confondre ambition et démesure.** L'argent public doit être consacré à des projets utiles, raisonnés et adaptés aux véritables besoins de notre commune.

Les projets viendront. Mais ils doivent reposer sur des bases saines et des finances maîtrisées. Prendre soin de notre patrimoine aujourd'hui, c'est aussi préparer intelligemment le Taden de demain.

Un feu récompense installé en septembre à Trélat

Afin de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser davantage la traversée de Trélat, **un feu récompense sera prochainement installé à la sortie du village, en direction de Ploubalay.**

Le matériel a désormais été réceptionné par les services techniques municipaux et sa pose est programmée au cours du mois de septembre.

À cet endroit, il est régulièrement constaté que certains automobilistes accélèrent fortement dès qu'ils ont franchi le dos-d'âne. Cette vitesse excessive peut notamment rendre plus difficile et moins sûre la sortie des véhicules au niveau des Jardins de Trélat.

Le principe du feu récompense est simple : le feu reste rouge par défaut et passe au vert lorsqu'un véhicule approche à une vitesse conforme à la limitation autorisée. L'objectif est ainsi d'inciter les conducteurs à ralentir et à respecter la vitesse autorisée.

Cette solution présente l'avantage d'être beaucoup moins onéreuse que le projet initialement envisagé pour sécuriser ce secteur. La création d'un rond-point avait en effet été étudiée, pour un coût estimé avoisinant les 350 000 €. Le choix du feu récompense permet donc d'expérimenter une réponse à la problématique de vitesse avec un investissement nettement plus mesuré.

Il s'agira du premier équipement de ce type installé sur la commune. Cette installation aura donc valeur de test : son fonctionnement et son efficacité seront observés dans les mois suivant sa mise en service.



Si les résultats sont concluants, d'autres secteurs de la commune confrontés à des problématiques similaires de vitesse pourront être étudiés afin d'envisager le déploiement de ce type d'équipement.

À travers cette première expérimentation, la commune souhaite améliorer concrètement la sécurité des riverains et des usagers tout en privilégiant une solution proportionnée et financièrement maîtrisée.

Face aux besoins en logements et à la nécessité d'anticiper le développement futur de la commune, la nouvelle municipalité à **engager une réflexion globale sur une possible extension du Clos de la Robardais**.

Pour mener cette démarche, **nous avons choisi de nous entourer de L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22)**, qui nous accompagnera dans la définition précise de nos besoins et dans le recrutement d'un urbaniste.

L'objectif n'est pas, à ce stade, de définir un projet déjà arrêté, mais au contraire **d'étudier les différentes possibilités** afin de permettre la création de nouveaux logements, tout en construisant un aménagement cohérent à l'échelle de l'ensemble du secteur.

La municipalité souhaite développer dans ce quartier une politique en faveur de l'accession à la propriété pour les jeunes ménages.

Dans un contexte où l'accès au logement et à la propriété devient de plus en plus difficile pour les jeunes actifs et les familles, nous souhaitons étudier les leviers dont dispose la commune pour proposer une offre de logements et de terrains adaptée à leurs capacités financières.

Cette orientation répond à un enjeu essentiel pour notre commune : **maintenir une population jeune et familiale et, par ce biais, contribuer au maintien du nombre d'élèves dans nos écoles. Accueillir de nouvelles familles, c'est participer au renouvellement de la population, soutenir nos écoles et conforter, plus largement, la vitalité de la commune.**

Cette réflexion devra parallèlement intégrer deux équipements aujourd'hui présents dans ce secteur : les terrains de tennis et les services techniques municipaux. Leur présence, leur fonctionnement, leurs besoins futurs et leur éventuelle évolution devront être pleinement pris en compte dans les différents scénarios d'aménagement.



L'urbaniste aura pour mission d'étudier le foncier disponible ou potentiellement mobilisable, les accès et circulations, les réseaux existants, les liaisons avec le Clos de la Robardais actuel, mais également la place des équipements municipaux et sportifs dans l'organisation future du quartier.

Plusieurs questions devront être étudiées : où et comment créer de nouveaux logements ? Quels terrains pourraient être mobilisés ou acquis ? Comment faciliter l'accession à la propriété des jeunes ménages ? Comment organiser les accès et les déplacements ? Comment intégrer, maintenir ou éventuellement repenser les terrains de tennis et les services techniques municipaux ?

Plusieurs scénarios pourront ainsi être proposés et comparés en tenant compte de leur faisabilité foncière, urbaine, technique et financière.

À travers cette démarche, la municipalité souhaite anticiper l'évolution du secteur et se donner une vision à long terme.

Notre ambition est de permettre le développement d'une nouvelle offre de logements accessible aux jeunes ménages, tout en organisant intelligemment le foncier disponible et les équipements existants.

Attirer de nouvelles familles, favoriser leur installation durable sur la commune et préserver la dynamique de nos écoles constituent ainsi des enjeux pleinement intégrés à notre réflexion sur le futur du Clos de la Robardais.

Rue de la Robardais : une réfection complète prévue fin octobre



Dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration de notre voirie communale, la rue de la Robardais fera l'objet d'une réfection complète à la fin du mois d'octobre, une fois la saison du camping terminée.

Cette intervention permettra de reprendre intégralement la chaussée, aujourd'hui marquée par le temps et les nombreux passages de véhicules. Le choix d'intervenir après la fermeture du camping permettra également de limiter autant que possible les perturbations durant la période estivale.

Un aménagement pour faire ralentir les véhicules

Ces travaux seront également l'occasion de renforcer la sécurité sur cet axe. Un plateau surélevé sera créé au niveau de la sortie du camping et du Clos de la Robardais, un secteur où se croisent régulièrement véhicules, riverains, vacanciers, piétons et cyclistes.

Cet aménagement aura pour objectif de réduire naturellement la vitesse des véhicules à l'approche de ces sorties et de sécuriser davantage les déplacements de chacun.

Cette réfection permettra ainsi d'améliorer durablement le confort de circulation, la qualité de la voirie et la sécurité des usagers de la rue de la Robardais.

Une nouvelle caserne de gendarmerie bientôt à Taden



La future caserne sera située dans une nouvelle voie qui portera le nom d'« Impasse du Colonel Arnaud Beltrame ». Une dénomination particulièrement symbolique décidée par Dinan Agglomération pour un lieu destiné à accueillir les femmes et les hommes de la Gendarmerie nationale.

Qui était le colonel Arnaud Beltrame ?

Né en 1973, **Arnaud Beltrame** était officier de la Gendarmerie nationale et a consacré plus de **vingt années de sa vie au service de la France**. Au cours de sa carrière, il a occupé différentes fonctions opérationnelles et de commandement.

Son nom reste particulièrement associé à son **acte héroïque du 23 mars 2018 à Trèbes, dans l'Aude**. Lors d'une attaque terroriste et d'une prise d'otages dans un supermarché, il choisit volontairement de **prendre la place d'un otage**, permettant ainsi sa libération. Grièvement blessé lors de l'intervention, il succombe à ses blessures le lendemain.

Le Clos de la Dîme

Les travaux du lotissement « Le Clos de la Dîme » ont désormais bien commencé. Ce projet permettra notamment d'accueillir de nouveaux habitants dans un ensemble pensé pour répondre aux besoins des seniors de la commune.

12 logements de plain-pied, destinés aux personnes de plus de 65 ans. Ces logements, proposés avec des loyers modérés, permettront de favoriser le maintien de nos aînés sur la commune, dans des habitations adaptées et accessibles.

Dans la perspective de leur future attribution, la commune souhaite dès à présent mettre à jour la liste des personnes intéressées. **Si vous avez plus de 65 ans et que vous souhaitez pouvoir bénéficier de l'un de ces logements, nous vous invitons à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.**

Si les travaux avancent, leur coût pèse fortement sur les finances communales. **Compte tenu des choix politiques et financiers effectués par le passé**, l'opération s'avère aujourd'hui bien plus coûteuse que ce qui avait été initialement envisagé.

À ce jour, **le coût supporté par la commune pour cette opération est estimé à environ 420 000 € HT**. Un montant qui pourra encore évoluer au fur et à mesure de l'avancement du projet et de la réalisation des différents aménagements.

En complément des logements destinés aux seniors, trois lots constructibles resteront disponibles à la vente.

La commune de **Taden accueillera prochainement une nouvelle caserne de gendarmerie**, un projet important qui permettra de conforter durablement la présence des forces de sécurité sur notre territoire et d'améliorer leurs conditions d'accueil et de travail.

44 logements destinés aux gendarmes et à leurs familles, permettant ainsi d'accueillir de nouveaux habitants sur la commune et de renforcer les liens entre la gendarmerie et la population locale.

Promu colonel à titre posthume, Arnaud Beltrame est depuis devenu une figure emblématique de la Gendarmerie nationale. Son courage, son sens du devoir et son engagement au service des autres continuent d'être largement salués.

Le choix de son nom pour cette impasse prend ainsi une **dimension toute particulière au regard de la vocation du site**, qui accueillera prochainement les gendarmes et leurs familles.

L'arrivée de cette nouvelle caserne constitue enfin un **projet structurant pour Taden**, tant par le service public qu'elle représente que par l'arrivée de nouvelles familles qui participeront demain à la vie et au dynamisme de notre commune.



Après étude en commission urbanisme, le prix de vente a été fixé à 180 € TTC/m². Les personnes souhaitant acquérir l'un de ces terrains devront **déposer un dossier de candidature en mairie d'ici le 15 octobre 2026**.

Les dossiers seront ensuite examinés par une commission composée de huit membres du conseil municipal, d'un agent du pôle scolaire et d'un agent administratif. Cette commission sera chargée d'étudier les candidatures au regard des critères définis et de retenir les candidats pour l'attribution des trois lots.

Avec le lancement concret des travaux, Le Clos de la Dîme entre désormais dans une nouvelle étape. La municipalité restera attentive à son suivi, tant sur le plan de l'aménagement que sur celui de son impact financier pour la commune.



Des travaux ont été réalisés début juillet dans la cour du Manoir afin de rendre cet espace plus propre, agréable et adapté à l'accueil des différentes manifestations. Jusqu'à présent, les nombreuses irrégularités du sol et les intempéries pouvaient rapidement transformer la cour en un espace boueux et difficilement praticable.

Les travaux ont donc permis de **remettre à niveau la cour et de réduire les nids-de-poule**, tout en conservant le charme de ce lieu arboré au cœur du Bourg de Taden.

Nous profitons également de cet aménagement pour **remplacer l'ancien éclairage, devenu défaillant en raison d'infiltrations d'eau**. Un nouvel éclairage sera prochainement intégré à des bancs réalisés sur mesure en acier Corten.

Le choix de ce matériau et la conception de ce nouveau mobilier ont été pensés pour s'intégrer harmonieusement au cadre et au patrimoine classé du Manoir, tout en offrant de nouveaux espaces pour s'asseoir et profiter pleinement de ce lieu.



Image d'illustration générée par Intelligence Artificielle

Écuries du Manoir : l'urgence d'agir après des années sans entretien



La nouvelle municipalité doit aujourd'hui faire face à une situation préoccupante au niveau des anciennes écuries du Manoir. **Après plusieurs années durant lesquelles l'entretien nécessaire du bâtiment n'a pas été suffisamment assuré**, son état s'est fortement dégradé : **deux pans de murs menacent désormais de s'effondrer**.

Cette situation nous contraint à **engager des travaux d'urgence qui n'étaient pas prévus**, mais qui sont devenus indispensables pour sécuriser le site et éviter que ce patrimoine communal ne continue à se détériorer.

Face à l'urgence, nous avons immédiatement pris attache avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) ainsi qu'avec un architecte du patrimoine du cabinet Ylex Architecture. L'objectif est clair : sécuriser les écuries au plus vite, puis engager les premières étapes de leur restauration dans le respect du caractère patrimonial du Manoir.

L'absence d'entretien d'hier entraîne malheureusement les dépenses d'aujourd'hui. Il aurait évidemment été préférable d'anticiper ces interventions plutôt que de devoir désormais agir dans l'urgence.

Une fois le bâtiment sécurisé, nous souhaitons aller plus loin : un véritable projet de réhabilitation devra être défini au cours du mandat, afin de préserver durablement les anciennes écuries et de leur redonner une utilité.

Préserver notre patrimoine, c'est aussi l'entretenir avant qu'il ne soit trop tard.

Hall in, un nouveau chapitre pour Dinan Bowling



Quatre univers sont désormais réunis en un même lieu ! 1000 m² de loisirs en plus ! Le complexe s'adresse à tous les publics et à toutes les occasions. En famille, entre amis ou entre collègues, chacun pourra venir partager un moment de détente et de convivialité, organiser un anniversaire, une sortie ou encore un événement d'entreprise.

Cette transformation contribue également au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire. En développant de nouvelles activités autour d'un établissement déjà bien connu, Hall IN enrichit l'offre locale de loisirs et propose un lieu où petits et grands pourront se retrouver tout au long de l'année.

Hall IN : un nouveau temple des loisirs

Bien connu des habitants du territoire, le bowling Le Belem, devenu par la suite Dinan Bowling, **ouvre aujourd'hui un nouveau chapitre de son histoire en devenant Hall IN.**

Plus qu'un simple changement de nom, c'est un véritable nouveau concept de loisirs qui prend forme. Hall IN réunit désormais sous une même identité le bowling et le trampoline park, auxquelles viennent s'ajouter **deux nouvelles expériences : l'escalade et le laser game.**

Anthony, Alexis et Yannick, les trois gérants du complexe, ont choisi de faire évoluer le site pour proposer une offre de loisirs encore plus complète et diversifiée.

La municipalité souhaite donc une très belle aventure à Anthony, Alexis et Yannick, ainsi qu'une pleine réussite dans le développement de leur nouveau complexe de loisirs.

En attendant l'ouverture complète de Hall IN, prévue en décembre 2026, **le bowling reste ouvert et continue d'accueillir le public pendant toute la durée des travaux.**

Dinan Jump, sera fermé temporairement du 16 novembre au 3 décembre 2026 (période consacrée au déménagement de la structure).

*Dinan Bowling
8 Rue de la Tramontane
22100 Taden
02 96 85 13 08*

Infinity, une conception attentive à l'environnement

Infinity : de nouveaux bureaux commerciaux avec une sensibilité environnementale

Récemment inaugurée, en présence des dirigeants de Concept-TY et de Monsieur Le Maire, le nouveau plateau de bureaux nommé **"Infinity"** accueillera très prochainement de nouvelles entreprises et participera au dynamisme économique et à l'attractivité du territoire.

Au-delà de sa vocation économique, **ce projet se distingue par une conception attentive à l'environnement et à la qualité de vie.** Le bâtiment a notamment été réalisé avec une isolation en paille, privilégiant un matériau naturel aux bonnes performances thermiques.

La gestion de l'eau a été intégrée à la conception du site, notamment grâce à des places de stationnement infiltrantes, qui favorisent l'infiltration naturelle des eaux pluviales dans les sols.

Les espaces extérieurs ont, eux aussi, été pensés comme de véritables lieux de vie. Une esplanade conviviale permettra de favoriser les échanges et les moments de partage entre les futurs occupants. Une station REV autonome, dédiée au stockage sécurisé et à la recharge des vélos, vient compléter les équipements et encourager les mobilités douces.



Enfin, **une attention particulière a été portée à la biodiversité,** avec l'installation de ruches et la préservation des arbres remarquables présents sur le site.

À travers ce projet porté par Concept-TY, ce nouveau lieu conjugue développement économique, qualité du cadre de travail et engagement environnemental, avec l'ambition d'accueillir prochainement de nouvelles activités sur le territoire.

*1 Impasse Galerne
22100 Taden*

McDonald's à Taden, une nouvelle implantation qui accompagne la dynamique de la zone

Le futur McDonald's prend forme : une ouverture prévue début novembre

Le projet a beaucoup fait parler ces derniers mois. Il entre désormais dans une phase très concrète : **les travaux du futur restaurant McDonald's ont débuté**, pour une **ouverture annoncée dans le courant du mois de novembre 2026**.

Cette nouvelle implantation vient accompagner la **dynamique économique et commerciale de la zone de Taden**, qui poursuit son évolution et son attractivité. L'arrivée d'une nouvelle activité, les investissements réalisés et les emplois créés participent au développement d'un secteur qui accueille chaque jour de nombreux salariés, entreprises, commerces et usagers.

L'un des principaux apports de cette implantation sera la **création de plus de 50 emplois, dont une large majorité en CDI**. Les postes seront accessibles à différents profils et sans condition de diplôme : jeunes à la recherche d'un premier emploi, personnes en reconversion, demandeurs d'emploi ou étudiants.

Un forum de recrutement a d'ailleurs été organisé le 26 août avec France Travail, permettant aux candidats de rencontrer directement les équipes de recrutement. L'enseigne met également en avant ses parcours de formation et les possibilités d'évolution professionnelle en interne.

Cette implantation s'inscrit également dans un réseau économique déjà fortement présent en Bretagne. McDonald's compte dans la région 70 restaurants exploités par **13 franchisés indépendants, employant 3 265 salariés**. L'enseigne indique également travailler avec 6 sites de production et **353 exploitations agricoles partenaires en Bretagne**, représentant 39 millions d'euros d'achats régionaux.

Le futur établissement participera ainsi, à son échelle, à renforcer l'activité et la fréquentation de la zone, avec des retombées qui pourront également bénéficier aux commerces, entreprises et services déjà présents à proximité.

Le bâtiment sera équipé de panneaux photovoltaïques permettant de produire une partie de l'énergie consommée par le restaurant. Des bornes de recharge pour véhicules électriques seront également installées sur le parking et accessibles à la clientèle comme aux habitants.

Le rôle de la commune

Face aux différentes réactions suscitées par cette arrivée, rappelons que **la mairie ne choisit pas les enseignes qui souhaitent s'implanter sur le territoire**. Le restaurant est construit sur un terrain privé et la commune intervient dans le cadre des autorisations d'urbanisme relevant de ses compétences.

Avec une ouverture annoncée en novembre, cette nouvelle implantation constitue donc une étape supplémentaire dans la dynamique de développement de la zone de Taden, avec de nouveaux investissements, une offre commerciale supplémentaire **et surtout plus de 50 emplois annoncés sur le territoire**.



Arrivée de Laurie, diététicienne et nutritionniste

Récemment installée et domiciliée à Taden, je vous accompagne avec bienveillance et pédagogie afin de **vous aider à adopter un comportement alimentaire adapté à vos besoins et à votre mode de vie**. Pour cela, je m'appuie sur des approches issues de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) et de la diététique comportementale. Également formée à la prise en charge de l'endométriose et du syndrome de l'intestin irritable (SII).

La prise en charge peut concerner différents motifs : troubles digestifs, perte de poids, régulation du cholestérol, dénutrition, maladies cardiovasculaires, diabète, etc.

Des consultations à domicile (20 km autour de Dinan) sont possibles, ainsi que des téléconsultations. Je vous reçois sur rendez-vous à La Maison Médicale de Plouër-sur-Rance et à celle de Corseul.



Maison Médicale de Plouër-sur-Rance
1, Rue Chateaubriand

Maison Médicale de Corseul
3, Rue du Val Guillaume

DG Paysage et DG Piscines & SPA s'installent dans la zone des Alleux



Crédit photo : Facebook AXA Mounier Street

La zone des Alleux poursuit sa dynamique avec l'arrivée de deux nouvelles entreprises sur la commune. **DG Paysage et DG Piscines & SPA** viennent en effet de prendre possession de leurs nouveaux locaux, situés 5 rue du Ponant à Taden.

Derrière ces entreprises, on retrouve Laetitia et Florian, deux passionnés qui se sont rencontrés alors qu'ils travaillaient tous les deux dans le secteur du BTP. En 2019, ils décident de se lancer ensemble dans l'aventure entrepreneuriale et créent DG Paysage.

Depuis, l'entreprise s'est développée autour de nombreux savoir-faire : conception et réalisation d'aménagements extérieurs, clôtures et portails, allées et terrasses, maçonnerie paysagère ou encore végétalisation.

L'installation à Taden marque aujourd'hui une nouvelle étape dans le développement de l'entreprise. Et les projets ne s'arrêtent pas là puisque Laetitia et Florian développent également une nouvelle activité avec DG Piscines & Spa, dédiée à la réalisation de piscines et de spas.

À taille humaine, l'entreprise mise sur la proximité, la bonne humeur et l'esprit d'équipe, portés par la complicité de ses deux co-gérants.

Nous sommes heureux d'accueillir DG Paysage sur notre commune et de voir une nouvelle entreprise choisir la zone des Alleux pour poursuivre son développement. Nous souhaitons à Laetitia, Florian et toute leur équipe une belle réussite dans leurs nouveaux locaux !

DG Paysage – 5, Rue du Ponant, 22100 Taden
☎ 02 96 80 12 76 – ✉ dg.paysage22@gmail.com

« Aux P'tits Oignons » devient « Ô P'tit Toqué »

Du nouveau du côté de la restauration ! **« Aux P'tits Oignons » change de propriétaires et devient « Ô P'tit Toqué ».**

À la tête de l'établissement, nous retrouvons désormais **Charlène et Sylvain Grastien**, un jeune couple dynamique qui se lance avec enthousiasme dans cette nouvelle aventure. Ils succèdent à Isabelle et Thierry Tardivel, qui prennent aujourd'hui leur retraite.

Charlène et Sylvain souhaitent conserver ce qui fait l'esprit et le succès du restaurant : **une cuisine simple, généreuse et conviviale**, avec notamment le maintien du **menu ouvrier à 16 €, comprenant entrée, plat, dessert et ¼ de boisson**.

« Ô P'tit Toqué » vous accueille désormais du **lundi au vendredi de 8h à 19h** et le **samedi de 9h à 15h**.

Nous souhaitons la **bienvenue à Charlène et Sylvain** et beaucoup de réussite dans cette nouvelle aventure. N'hésitez pas à pousser la porte d'« Ô P'tit Toqué » pour découvrir les nouveaux visages qui font désormais vivre cette adresse de la commune !



Ty Max débarque sur nos places de villages



Un nouveau rendez-vous gourmand s'installe sur la commune ! Le food truck **« Ty Max »** vous accueille désormais le mercredi soir à Taden et le vendredi soir à Trélat.

Aux commandes, Max propose d'excellentes crêpes et galettes, préparées à partir de produits frais, locaux et de saison, avec l'envie de privilégier qualité et proximité.

Et cette nouvelle activité est d'autant plus locale que Max est lui-même habitant de Taden ! Une belle raison supplémentaire de venir découvrir ses recettes et de soutenir un entrepreneur de notre commune.

Nous invitons donc tous les habitants à venir à sa rencontre et à profiter de ce nouveau rendez-vous convivial. Bienvenue à Ty Max et longue route à cette nouvelle aventure !

Les Ambulances Duguesclin s'installent à Taden et développent leur activité funéraire

Une nouvelle étape pour l'entreprise familiale dirigée par Régis et Thomas Rouxel. Les Ambulances Duguesclin poursuivent leur développement avec le déménagement de leur siège social au 408, Rue de la Tramontane à Taden. Un changement d'adresse qui marque une véritable évolution dans l'organisation de l'entreprise, avec la création d'une nouvelle logistique centrale dédiée à ses activités de transport sanitaire et l'ouverture, sur le même site, d'une nouvelle chambre funéraire.

Ce nouveau site constitue désormais la **logistique centrale de l'entreprise**. Il accueille le centre de régulation des activités de transport sanitaire, véritable point névralgique permettant d'organiser et de coordonner les transports au quotidien. Cela offre davantage de cohérence et d'efficacité dans la gestion des équipes et des véhicules, tout en permettant à l'entreprise de disposer d'un environnement de travail plus adapté à son développement. La centralisation des fonctions administratives, logistiques et de régulation permet de renforcer la coordination des différentes équipes et de faciliter la prise en charge des demandes de transport sanitaire.

La nouveauté majeure de ce projet réside dans **l'ouverture d'une nouvelle chambre funéraire**, directement intégrée au nouveau site de Taden. Pensé comme un lieu d'accueil et de recueillement, cet espace comprend deux salons funéraires, permettant aux familles de se recueillir auprès de leurs proches dans un cadre dédié. Et un espace de vente consacré aux souvenirs funéraires. Les familles peuvent ainsi y trouver différents articles permettant de conserver un souvenir de leur proche ou de personnaliser l'accompagnement des obsèques. Avec cette nouvelle activité, les Ambulances Duguesclin offre **un service pensé pour simplifier les démarches des familles et leur offrir un accompagnement de proximité, dans un moment particulièrement difficile**.

Ce nouveau bâtiment traduit la volonté de Régis et Thomas Rouxel de **poursuivre le développement des Ambulances Duguesclin tout en conservant l'identité familiale** qui accompagne l'entreprise depuis ses débuts. Le déménagement du siège social et la création de cette nouvelle chambre funéraire constituent ainsi deux volets d'un même projet : moderniser l'organisation de l'entreprise, améliorer ses conditions de fonctionnement et développer de nouvelles activités au service de la population du territoire.

Ambulances Duguesclin
408 Rue de la Tramontane, 22100 Taden
02 96 39 67 20



Culture à Taden : faire le point sur « L'Art au Manoir »

À la suite de plusieurs articles de presse et de courriers reçus en mairie concernant l'avenir de l'exposition « L'Art au Manoir », la municipalité souhaite apporter aux Tadennaises et aux Tadennais des éléments précis sur la situation, son financement et, plus largement, la politique culturelle de la commune.

Aucune décision municipale de mettre fin à l'exposition

Dans un article publié par Ouest-France le 20 août 2026, M. Popineau annonce mettre fin à une collaboration de douze années avec la commune, évoquant des « complications avec la municipalité ».

Cette déclaration peut laisser penser que la commune aurait décidé de mettre un terme à « L'Art au Manoir ». Or, à ce jour, aucune décision n'a été prise par le Maire ou le Conseil municipal pour mettre fin à cette manifestation.

Il est donc important de distinguer les faits : la fin de cette collaboration est annoncée par M. Popineau lui-même et ne résulte pas d'une décision de la municipalité de mettre fin à l'exposition.

La municipalité comprend naturellement l'attachement que peuvent porter les artistes, les visiteurs et les habitants à « L'Art au Manoir ». Elle souhaite toutefois que chacun puisse disposer d'une information précise sur la situation et sur les décisions effectivement prises par la commune.

Un budget culturel en hausse de près de 38 %

Au-delà de « L'Art au Manoir », la commune poursuit et développe son action en faveur de la culture. Le budget consacré à la culture passe de 18 411 € en 2025 à 25 365 € en 2026, soit une progression de près de 38 %.

Cet engagement permet de soutenir une programmation culturelle variée : « L'Art au Manoir », exposition photographique accompagnée d'un concert, neuf concerts estivaux organisés lors des marchés, soutien au théâtre et au festival « Les Renc'Arts » dans le cadre de la convention multicommunale, cinéma de plein air à Trélat, exposition des Sculpteurs de Bretagne en fin d'année, mais aussi différentes actions de valorisation du patrimoine communal.

L'objectif est de proposer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous les publics et permettant à différentes formes d'expression artistique de trouver leur place à Taden.

« L'Art au Manoir » : 12 200 € versés au titre d'une prestation de services

La nature du financement de « L'Art au Manoir » mérite également d'être précisée.

Les 12 200 € correspondant à cette prestation sont directement perçus par M. Popineau, en sa qualité d'entrepreneur individuel. Cette somme n'est donc pas une subvention versée à un collectif d'artistes.

À ce montant s'ajoutent les dépenses de publicité et de création de l'affiche prises en charge par la commune.

Cette distinction est importante : la commune règle une **prestation de services** et doit, à ce titre, respecter les règles de la commande publique qui s'imposent aux collectivités territoriales.

Ces règles ont notamment pour objectif de garantir la transparence, l'égalité de traitement et la bonne utilisation de l'argent public. Leur application ne remet aucunement en cause la qualité du travail artistique réalisé ni l'intérêt culturel de l'exposition. Elle relève simplement de la responsabilité de la municipalité dans la gestion des finances communales.

Poursuivre une politique culturelle ouverte et diversifiée

La vie culturelle d'une commune repose sur la diversité des initiatives, des artistes, des associations, des manifestations et des publics.

La municipalité entend donc poursuivre son engagement en faveur d'une politique culturelle ambitieuse, ouverte et diversifiée, tout en veillant au respect des règles et à une utilisation responsable des deniers publics.

Avec un budget culturel en progression et de nombreux rendez-vous proposés tout au long de l'année, la commune souhaite continuer à faire vivre la culture à Taden et à permettre au plus grand nombre d'en profiter.



Le Domaine de Kerrosen distingué par le label "Ensemble arboré remarquable"

Le Domaine de Kerrosen vient de recevoir le label national : Ensemble arboré remarquable, une distinction qui met à l'honneur la qualité de son patrimoine paysager et le travail accompli pour sa préservation.

Acquis par le père de Marie-Christine Milliez-Cotrel en 1972, le domaine possédait déjà un cadre naturel exceptionnel. Depuis cinq ans, un important travail de restauration et de mise en valeur des jardins a été entrepris sous l'impulsion de la propriétaire, permettant aujourd'hui à ce patrimoine de bénéficier d'une reconnaissance nationale.

La remise officielle du label s'est déroulée le vendredi 29 mai, en présence d'une centaine de visiteurs venus découvrir les jardins. À cette occasion, Cassandra Marty, responsable de leur entretien, a présenté les différentes actions menées pour restaurer et valoriser ce remarquable ensemble arboré, tout en veillant à préserver son identité et sa richesse botanique.

Le public a eu l'occasion de profiter pleinement des lieux lors des Rendez-vous aux jardins, les 6 et 7 juin 2026. Cette ouverture exceptionnelle a permis aux visiteurs de découvrir un domaine où patrimoine, nature et biodiversité se conjuguent harmonieusement.

Cette distinction constitue une belle reconnaissance pour le Domaine de Kerrosen et souligne l'importance de préserver et de transmettre ce patrimoine végétal d'exception, qui contribue pleinement à la richesse naturelle et culturelle de notre commune.

*Le Domaine de Kerrosen
2 Lieu-Dit La Robardais, 22100 TADEN
accueil.jardin.kerrosen@gmail.com*



Le Festival Les Renc'Arts 2026 : un rdv gratuit au Manoir de la Grand'Cour

Dans le cadre du Festival Les Renc'Arts 2026, notre commune a accueilli le lundi 20 juillet, un spectacle au cœur du Manoir de la Grand'Cour.

Le spectacle TEMPI, proposé par le Collectif Merci LaRatrape, interprété par Simon Berger et Tristan Curty, d'une durée de 45 minutes, pour tous et gratuit. Les deux jongleurs s'inspirent des particularités de chaque musique pour créer un jonglage original, à la fois précis et vivant, dans un langage artistique qui leur est propre.



Un cinéma de plein air GRATUIT pour tous

La culture a pris place en extérieur à l'occasion d'une séance de cinéma de plein air gratuite, organisée le 23 août 2026 à 21 h 30, au stade de football de Trélat.

Ouvert à tous, ce rendez-vous a permis aux quelques 180 habitants qui se sont déplacés de partager un moment convivial en famille ou entre amis, autour d'une séance sous les étoiles.

Une solution de repli dans la salle MTL avait également été prévue en cas de conditions météorologiques défavorables, afin de garantir le maintien de l'événement.



L'exposition de sculptures revient en fin d'année

À l'occasion de la période de la Toussaint, le Manoir de la Grand'Cour accueillera de nouveau une exposition proposée avec le groupe d'artistes "sculpteurs de Bretagne". Cette nouvelle rencontre artistique bénéficiera d'un accompagnement municipal à hauteur de 1 000 €.

À travers ces différentes propositions, la municipalité affirme sa volonté de soutenir la culture et de permettre aux habitants d'accéder à des rendez-vous artistiques variés, au plus près de chez eux et en accès libre.



Crédit photo : Yvette BOUGEARD



Crédit photo : Thomas Henry

Le Trophée cyclisme de Dinan Agglomération : le vélo au cœur des communes pour la 9^e année

Le rendez-vous sportif attendu par les passionnés de cyclisme et par le grand public. À travers cet événement, Dinan Agglomération souhaite mettre en valeur son territoire et permettre aux habitants comme aux visiteurs de découvrir autrement ses communes.

Chaque course rassemble environ une centaine de participants, venus s'affronter sur des circuits en boucle de 2 à 3 kilomètres.

Cette année, les coureurs avaient rendez-vous à **Bourseul, Saint-Judoce, Brusvily, Landébia et Taden**. Toutefois, en raison des fortes chaleurs, l'épreuve prévue à **Landébia** a dû être annulée afin de garantir la sécurité des coureurs, des bénévoles et du public.

Le succès de cette manifestation repose également sur une organisation collective, menée en étroite collaboration avec les clubs cyclistes du territoire : **Cyclo Club Plancoëtin, Team Pays de Dinan Guinefort, Accro Cycle Côte d'Émeraude, Les Renards et Vélo Club Dinannais**. Leur engagement permet chaque année de proposer des courses de qualité et de faire vivre la passion du cyclisme dans nos communes.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des organisateurs, des clubs, des bénévoles et des participants qui contribuent à la réussite de cet événement sportif fédérateur.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition du Trophée cyclisme de Dinan Agglomération !



Le Club de Foot TADEN se met en sommeil...

Après plusieurs mois d'incertitudes, marqués notamment par l'absence de présidence et de nombreuses difficultés de fonctionnement, le club de football a tenu une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur son avenir.

À cette occasion, **Théo Patin, élu président du club à la suite de la destitution de l'ancien président et les membres présents ont acté la mise en sommeil de l'association.**

Cette décision s'explique par plusieurs facteurs : une baisse importante des effectifs, un nombre insuffisant de joueurs pour assurer le déroulement des rencontres tout au long de la saison et des difficultés financières. Afin de permettre au club d'honorer ses derniers engagements, la commune avait accordé une subvention exceptionnelle de 3 000 euros.

L'avenir des installations sportives est désormais au cœur des réflexions. La municipalité a été sollicitée à plusieurs reprises par des clubs voisins, notamment Beaussais-Rance-Frémur, le Racing Club Dinan et Dinan Rugby, intéressés par l'utilisation des terrains de football. À ce jour, **aucune décision n'a toutefois été prise concernant les modalités de mise à disposition de ces équipements pour la prochaine saison.**

La mise en sommeil du club marque une page importante de la vie associative locale. Chacun espère que cette pause permettra, à terme, de réunir les conditions nécessaires à une éventuelle relance de l'activité footballistique au sein de la commune.



INFOS SUR NOS ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES

ASSOCIATION RANCE YOGA

YOGA SUR CHAISE, ADAPTÉS AUX SENIORS OU AUX PERSONNES AYANT DES PROBLÈMES DE MOBILITÉS
Reprise des séances le Jeudi 3/09 10H30-11H30,
Salle Neuville à Taden
rancyoga@gmx.fr
www.rancyoga.sitew.com

ASSOCIATION TADENNAISE DE PÉTANQUE

02 96 85 29 56
Entraînement tous les mardis, jeudis, samedis à 14H

BOWLING CLUB DE TADEN

02 96 85 13 08
bowlingclubdelarance@outlook.fr
www.lebowlingdedinan.com

CLUB DE PLONGÉE, LES COPAINS À BORD

06 62 48 75 29
president.les.copains.a.bord@gmail.com
www.lescopainsabord-plongee.fr

ENTREZ DANS LA DANSE

DANSES DE SALON, DANSES BRETONNES
06 49 57 64 81
meheust.jo@gmail.com

GYM TRÉLAT-TADEN

06 86 74 87 48 / 06 82 20 65 55
gymtrelattaden@gmail.com

ÉQUI RANCE, CENTRE ÉQUESTRE DE SAINT-VALAY

02 96 39 22 08 / 06 80 70 48 50
moitre@wanadoo.fr
www.saintvalay-equitation.fr

TENNIS PADEL TADEN

02 96 39 74 63
www.tennis-taden.fr

Le Triathlon 2026 : un week-end sportif et convivial

Les samedi 2 et dimanche 3 mai 2026, une nouvelle édition du triathlon a eu lieu dans notre commune. Le rendez-vous incontournable qui rassemble de nombreux sportifs, bénévoles et spectateurs dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

La municipalité tient à féliciter l'ensemble des athlètes pour leur engagement, leur combativité et leur fair-play, ainsi qu'à remercier les riverains pour leur compréhension face aux contraintes de circulation et aux aménagements temporaires nécessaires à l'organisation de cette manifestation.

Ce nouveau succès confirme la place du triathlon parmi les temps forts de la vie sportive de notre commune. Nous donnons d'ores et déjà rendez-vous à tous pour la prochaine édition !

L'Open Guindé : le tennis de haut niveau au coeur de notre commune

Du 7 au 25 avril 2026, la 16^{ème} édition de l'Open Guindé a confirmé sa place parmi les rendez-vous incontournables du tennis en Bretagne, avec près de 4 000 spectateurs tout au long de la compétition, confirmant son rayonnement bien au-delà de notre territoire.

La Ville accompagne chaque année l'organisation de cette manifestation, avec une subvention de 2 500 € et la prise en charge de prestations liées à l'événement à hauteur de 2 798 €. Ce soutien témoigne de la volonté municipale d'encourager les événements sportifs qui participent au dynamisme de notre territoire, renforçant son attractivité et permettant aux habitants d'accéder à des compétitions de très haut niveau.

La municipalité adresse ses félicitations aux organisateurs, aux bénévoles et à l'ensemble des partenaires qui contribuent au succès de cette manifestation. Grâce à leur engagement, l'Open Guindé est devenu un rendez-vous majeur du tennis en Bretagne et un véritable temps fort de la vie sportive locale. **Rendez-vous en avril 2027 pour la 17^{ème} édition de l'Open Guindé !**



Crédit photo : Borane Fadhel / Open Guindé 2026



Crédit photo : Clément Grelet



3 concours hippiques à Saint-Valay et des podiums en championnat de France

L'année 2026 est placée sous le signe de l'équitation à Saint-Valay !

Le premier rendez-vous a eu lieu le 10 mai 2026 avec le CSO – Championnat des Côtes-d'Armor Club, une compétition qui a rassemblé de nombreux cavaliers venus se mesurer sur les différentes épreuves proposées.

Les 20 et 21 juin, place à l'Armor Cup, avant de conclure cette belle série avec le Saint-Valay Jump, organisé les 26, 27 et 28 juin.

L'organisation de tels événements représente un engagement important. La municipalité tient à saluer le travail réalisé par Jennifer et François, ainsi que par l'ensemble des bénévoles mobilisés. Leur implication, leur disponibilité et leur passion permettent d'accueillir ces compétitions dans les meilleures conditions et contribuent au rayonnement sportif de notre commune.

Grâce à leur énergie, Saint-Valay s'affirme comme un lieu privilégié pour les rendez-vous équestres et confirme sa capacité à accueillir des manifestations sportives de qualité. Un grand bravo et un grand merci à toutes celles et ceux qui œuvrent à la réussite de ces événements !

Et les résultats sont également au rendez-vous ! Lors des Championnats de France, Léonie BILLORE décroche une très belle médaille de bronze en CSO Club 1 Minime. De leur côté, Anna JUHEL, Liz GOURBEILLON, Léontine CHEVALIER FOUCAULT et Athena CORVISIER deviennent vice-championnes de France, avec une magnifique médaille d'argent en CSO Club 1 Équipe Junior. Des performances qui viennent récompenser leur travail et qui font la fierté de Saint-Valay !

Un grand bravo aux cavalières pour ces résultats, et un grand merci à toutes celles et ceux qui œuvrent tout au long de l'année à la réussite de ces événements !

Une vie associative dynamique !



TADEN ÉVENEMENTS, un comité des fêtes créée en 2019 après la disparition de Taden Animations en 2015.

La nomination du nouveau bureau (mai 2026) :

Co-Présidente : Nicole PITREL

Co-Président : Jonathan PEELERIN

Trésorière : Aurore EINGEL-GLOT

Trésorière adjoint : Quentin DINOMAS

Secrétaire : Carole JEANNIN

Secrétaire adjointe : Claudine BOYER



Les membres de l'association sont **à la recherche de bénévoles pour l'organisation de ses manifestations.**

Contact : 07 80 19 86 52 ou tadenevenement@gmail.com.

Vides greniers

Comme chaque année, le comité des fêtes a organisé ses 2 vides greniers de l'été, dans la cour du Manoir et les rues adjacentes. Le dimanche 5 Juillet 2026 et le dimanche 23 Août 2026 dans le bourg de Taden a été un franc succès. Les visiteurs et exposants ont pu profiter d'une restauration sur place.



Vous avez envie de participer à la vie de la commune, de faire de nouvelles rencontres et de partager des moments conviviaux ?

Taden Événement, le comité des fêtes de la commune, recherche de nouveaux bénévoles pour rejoindre son équipe et participer à l'organisation des animations et festivités.

**Envie de nous rejoindre ou d'en savoir plus ?
N'hésitez pas à nous contacter : 07 80 19 86 52 ou
tadenevenement@gmail.com.**



Le bal disco

Le samedi 18 juillet 2026 a eu lieu une grande soirée sur le thème du "Bal Disco" avec un délicieux cochon grillé ! Au programme : musique, bonne humeur, convivialité et une ambiance de folie !





Le **vendredi 8 mai 2026**, le Bowling club de la Rance a organisé un vide grenier, ce qui a été un vrai succès.

Dans une ambiance chaleureuse avec de bonnes affaires et une restauration sur place ont été au rendez-vous. Malgré les travaux du bâtiment du bowling, les organisateurs ont su trouver des solutions et les mètres linéaires des exposants ont été étendus et dispersés vers les parkings voisins pour offrir un large choix aux visiteurs.

BOWLING CLUB DE TADEN
02 96 85 13 08
bowlingclubdelarance@outlook.fr
www.lebowlingdedinan.com

La Gymnastique Trélat-Taden fait sa rentrée !



C'est aussi l'heure de la rentrée pour la Gymnastique Trélat-Taden ! L'association vous donne rendez-vous dès le **vendredi 11 septembre, de 10h30 à 11h30**, pour la reprise de la gym douce.

Pour celles et ceux qui souhaitent un rythme un peu plus soutenu, la gym tonique reprendra à partir du **jeudi 17 septembre, de 19h à 20h**.

Que vous soyez habitué ou que vous souhaitiez simplement découvrir l'activité, n'hésitez pas à venir rejoindre le groupe dans une ambiance conviviale et détendue.

Pour participer, rien de compliqué : **une bonne paire de tennis, une grande serviette, une bouteille d'eau... et surtout votre bonne humeur !**

Tarif annuel : 70 €

Alors, plus d'excuses : à vos baskets pour cette nouvelle saison !

GYM Trélat-Taden
Présidente : Mme Poirier Carole
Mme Poirier : 06 86 74 87 48
Mme Cades : 06 82 20 65 55
gymtrelattaden@gmail.com



INFOS SUR NOS AUTRES ASSOCIATIONS LOCALES

AMICALE DES CHASSEURS

Président : Mr BRANDILY François

AMICALE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Président : Mr BOUGET Gérard

AMICALE LAÏQUE

Présidente : Mme GUÉRARD Mathilde
06 66 91 64 06
al.tadentrelat@gmail.com

AMIS D'ALICE 22

30, Rue de la Ville au Comte - 22100 TADEN
06 67 12 95 20
mylene.planchais@gmail.com

ASSOCIATION DÉFENSE ENVIRONNEMENTS ET QUALITÉ DE VIE À TADEN

Président : M. LE LEURCH Jean-Michel
La Haye - 22100 TADEN
02 96 87 91 14

CLUB DE L'AMITIÉ

Présidente : Mme ROLLAND Agnès
02 96 39 19 54
claudeagnesrolland@orange.fr

ATELIER COUTURE TADEN

Présidente : Mme LE SAIGNOUX
06 87 18 04 25
renault.domi.22@gmail.com

Dépôts sauvages : la commune ne laissera plus passer

Nous constatons malheureusement **trop régulièrement des dépôts sauvages sur différents secteurs de la commune** : gravats abandonnés, sacs-poubelles déposés au pied des conteneurs, encombrants laissés sur le domaine public ou déchets déposés en dehors des emplacements prévus.

Ces comportements sont **inacceptables**. Ils nuisent à notre cadre de vie, mobilisent inutilement les agents communaux et engendrent un coût pour la collectivité, et donc pour l'ensemble des habitants.

La position de la municipalité sera désormais très claire : **aucune tolérance ne sera accordée aux dépôts sauvages**. Qu'il s'agisse de gravats, de déchets verts, d'encombrants ou de simples sacs-poubelles abandonnés à côté d'un conteneur, **tout dépôt effectué en dehors des lieux et dispositifs prévus à cet effet pourra faire l'objet d'une sanction**.

Lorsque l'auteur pourra être identifié, la commune engagera les démarches nécessaires afin que les faits soient sanctionnés conformément à la réglementation en vigueur.

Notre commune est notre cadre de vie commun. La garder propre est l'affaire de tous ; la salir volontairement ne peut pas rester sans conséquence.



Guide du bon voisinage : quelques règles à rappeler !



Des travaux oui, mais au bon moment !

Pour **préserver la tranquillité de tous**, merci de ne pas utiliser, pour des travaux de bricolage et de jardinage, des appareils bruyants en dehors des horaires suivants :

- Du lundi au samedi**
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 20 h
- Les dimanches et jours fériés**
de 10 h à 12 h

Tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, perceuses, etc.

Horaires fixés conformément à l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024, modifié par l'arrêté du 8 novembre 2024, portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Côtes-d'Armor.

Une commune propre, c'est l'affaire de tous !

Adoptons les bons réflexes pour un cadre de vie agréable !

Respectons notre commune au quotidien !

Après la collecte, je rentre ma poubelle !

Les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique. Ils doivent être rentrés après la collecte.



Ne pas rentrer sa poubelle après la collecte = infraction de 2^e classe **35 €**

Je ne dépose pas de déchets devant ou au pied des conteneurs !

Les sacs et autres déchets doivent être mis à l'intérieur des conteneurs prévus à cet effet. Tout dépôt sur la voie publique est interdit.



Dépôt de déchets sur la voie publique hors de la poubelle et dépôt sauvage = infraction de 4^e classe **135 €**

TROTTOIR ≠ PARKING !

Le trottoir est réservé aux piétons !



Un véhicule stationné sur un trottoir oblige les piétons, les parents avec poussette, les enfants ou les personnes à mobilité réduite à se déplacer sur la chaussée. C'est dangereux et interdit !

- Stationnement sur un trottoir**
= infraction de 4^e classe **135 €**
- Stationnement abusif**
= infraction de 2^e classe **35 €**

Respectons les règles et partageons l'espace public !

- Pour la sécurité de tous
- Pour un accès libre et sécurisé
- Pour une commune plus agréable

Les encombrants vont en déchèterie !

Meubles, électroménager, cartons, matériaux, déchets verts... Ces déchets ne doivent pas être déposés sur la voie publique. Ils doivent être apportés en déchèterie.



La déchèterie est la solution, pas le trottoir !

Je ramasse les déjections de mon animal !

Les déjections canines doivent être ramassées, sur les trottoirs, dans les espaces publics, les parcs et espaces verts. Des sacs sont mis à disposition gratuitement en mairie et dans certains points de la commune.



Un petit geste pour un grand confort pour tous !

Un cadre de vie plus agréable

Le respect de tous

Une commune plus propre

Bien vivre ensemble

Ma commune, j'y tiens !